

## Les Jeunes libéraux défendront l'intégralité du rapport Allaire

Pierre O'Neill

LES RISQUES d'un affrontement entre fédéralistes et souverainistes s'accroissent au PLQ. Assurés de rallier à leur cause la majorité des 2800 délégués du congrès qui débute aujourd'hui à Montréal, les Jeunes libéraux demeurent intransigeables et sont déterminés à défendre l'intégralité du rapport Allaire.

Président de la Commission-Jeunesse, Michel Bissonnette a déclaré hier au DEVOIR qu'il n'est pas question de faire des concessions susceptibles d'altérer les principes et objectifs fondamentaux du projet de réforme constitutionnelle.

Comptant pour le tiers de la délégation, les Jeunes libéraux s'opposent à toute tentative de diluer la portée du texte concernant notamment, le rapatriement des pouvoirs,

la démarche référendaire, l'autonomie politique, le renforcement de l'union économique et les modifications aux structures politiques.

À travers le lot des 56 propositions d'amendements, les Jeunes libéraux ont identifié les plus menaçantes et ils entendent intervenir massivement pour convaincre le congrès de les rejeter. C'est le sort qu'ils réservent à l'amendement parrainé par Claude Ryan et l'association du

comité d'Argenteuil. Un texte qui vise essentiellement à préciser que la prochaine ronde constitutionnelle ne se fera pas à deux, comme le veut le rapport Allaire, mais à onze, c'est-à-dire, « avec le reste du Canada ».

Selon M. Bissonnette, c'est autour de cette proposition d'amendement que les échanges risquent de se prolonger et d'atteindre une certaine intensité. Résignés à l'adoption du rapport Allaire, les fédéralistes retire-

raient une profonde consolation de l'adoption de cet amendement par le congrès. « L'on change la notion de négociations avec le gouvernement du Canada pour celle de négociations avec le reste du Canada. C'est fondamental. M. Bourassa a clairement stipulé que le processus était vicié et que le Québec ne négocierait plus à onze ».

Mais les Jeunes libéraux n'entendent pas se satisfaire du rejet de la

proposition Ryan. Ils défendront sur le plancher du congrès une proposition d'amendement endossée par 14 associations de comités, et portant la garantie que si les négociations entre le Québec et le Canada sont concluantes, l'entente qui s'en dégagera devra « respecter » le projet de réforme articulé par le comité Allaire.

Les confidences recueillies hier à travers les instances du parti et du

**Voir page A-4: Jeunes libéraux**

### SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

## La subtile et lente mutation des rapports

Page B-1

## Washington n'entend rien imposer à Israël

L'Irak libère 2000 Koweïtiens, page A-7

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis veulent être un « catalyseur » pour la paix au Proche-Orient mais ne dicteront rien à personne, a déclaré hier la Maison-Blanche après qu'Israël eut exprimé des craintes quant à la volonté du président George Bush d'obtenir une solution au conflit israélo-arabe.

La présidence américaine a minimisé les réactions israéliennes au discours de M. Bush au Congrès dans lequel il avait réaffirmé mercredi que le conflit israélo-arabe devait être réglé grâce au principe de l'échange de territoires contre la paix conformément aux résolutions 242 et 338 de l'ONU.

Plus tôt dans la journée, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Lévy, avait mis en garde contre toute « pression sur Israël, qui nous éloignera de la paix. Israël n'a pas besoin d'être forcé ou poussé en direction de la paix ».

« Notre pays souhaite toujours ap-

pliquer son plan de paix et refuse la tenue d'une conférence internationale car cela signifie pour les pays arabes amener Israël devant un tribunal international », a dit M. Lévy lors de sa rencontre avec ses homologues européens.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a indiqué que les responsables israéliens, dans leurs discussions avec le gouvernement américain, avaient « fait preuve de soutien » et montré de l'intérêt pour un rôle américain et la recherche de nouvelles voies pour obtenir une solution.

Il a toutefois reconnu qu'il y avait « toujours eu désaccord » entre les États-Unis et Israël sur le principe de l'échange de territoires contre la

paix. Mais, a-t-il dit, « nous ne voulons pas que des désaccords passés affectent des chances actuelles. Nous pensons que la guerre (contre l'Irak) offre une nouvelle occasion et un nouvel environnement pour tirer parti de cette situation pour entamer des discussions », a-t-il déclaré.

Le porte-parole a estimé que le conflit du Golfe avait résulté en une plus grande volonté de paix qu'auparavant de la part de toutes les parties proche-orientales.

L'élaboration du principe d'échange de territoires contre la paix évoquée mercredi par M. Bush doit faire l'objet de consultations, a souligné M. Fitzwater. « Nous ne devons pas aller trop vite en besogne. Le premier pas est de tenter de rassembler (les différentes parties) et de discuter de ces questions. Nous n'allons dicter de solution à personne », a-t-il déclaré. « Nous n'allons pas dicter un plan définitif », a-t-il ajouté.

**Voir page A-4: Washington**

## Parizeau exige de Bourassa le courage de Lesage

Michel Venne

TROIS-RIVIÈRES — Comme Jean Lesage en 1967, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, doit avoir le courage dès l'ouverture du congrès libéral, ce soir à Montréal, de dire s'il est fédéraliste ou s'il est souverainiste, estime le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau.

« Dans les moments cruciaux, on a la responsabilité d'être clair », a-t-il soutenu hier en conférence de presse, au terme d'une réunion de deux jours des 29 députés de son parti à Trois-Rivières en prévision de la reprise des travaux sessionnels de l'Assemblée nationale mardi prochain.

M. Parizeau a sommé le chef libéral d'indiquer très tôt durant le congrès — « et quand je dis très tôt c'est vendredi soir » — à quelle enseigne il loge. Les Québécois ont le droit de savoir, insiste le président péquiste. Assez de zig zag. Le moment de vérité est arrivé.

Le chef de l'opposition a rappelé comment, au congrès libéral de 1967, le chef Jean Lesage avait clarifié son option dès l'ouverture des assises. « Je suis fédéraliste », avait-il déclaré, menaçant de démissionner si les propositions « séparatistes » de M. René Lévesque étaient adoptées. C'était courageux de sa part, fait remarquer M. Parizeau. M. Bourassa doit faire pareil. (En 1967, c'est finalement M. Lévesque qui avait claqué la porte, pour fonder par la suite le Mouvement souveraineté-association puis le Parti québécois).

« Moi j'ai eu à démissionner (NDLR : du gouvernement Lévesque en 1984) sur cette question constitutionnelle, a souligné M. Parizeau. Et quand je suis revenu, c'est à partir d'une idée claire : 'Je suis souverainiste et je veux que ce parti soit souverainiste'. Ce n'était pas sans risque, se souvient-il. La plupart des commentateurs qualifiaient alors sa démarche de suicidaire.

« Dans les moments cruciaux, il faut être clair », a-t-il martelé. La majorité des Québécois s'est branchée, les Canadiens anglais le sont, le premier ministre canadien M. Brian Mulroney a fait son lit en faveur de l'unité canadienne. « Il faut que le dernier des pas branchés se branche », dit-il.

**Voir page A-4: Parizeau**

## Les Canadiens boudent le comité du sénateur Beaudouin

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE COMITÉ fédéral chargé de trouver une façon de donner une plus grande voix aux Canadiens au chapitre constitutionnel est en panne d'interlocuteurs.

Une semaine avant le début d'une tournée pan-canadienne, seulement 28 groupes et individus d'un bout à l'autre du pays, dont un seul au Québec, ont demandé à se faire entendre par le comité parlementaire chargé de trouver une solution de rechange à la formule d'amendement de la Constitution.

De plus, aucun gouvernement provincial n'a répondu à l'appel du comité de députés et de sénateurs. Une invitation personnelle avait été adressée aux dix chefs de gouvernement des provinces le mois dernier leur donnant le choix de l'endroit et l'heure pour se faire entendre. Pour seule réplique : deux provinces, l'Ontario et l'Alberta, ont expédié aux greffiers du comité des copies des documents de réflexion pondus pour leurs propres commissions constitutionnelles.

Le comité entreprend une tournée des capitales du pays le 18 mars. En principe, il avait donné jusqu'à lundi prochain aux candidats à témoigner pour se manifester. Il partira comme prévu, ont affirmé hier ses responsables qui en sont à lancer une opération pour renflouer son programme d'activités.

« Ce n'est pas assez pour justifier que le comité voyage, convient-t-on en effet dans l'entourage de la commission, mais, dans ce cas-ci, il faut qu'il justifie son existence. Son mandat prévoit qu'il voyage. »

S'il n'est pas sans précédent qu'une commission parlementaire prenne la route sans avoir complètement rempli son carnet de rendez-

**Voir page A-4: Les Canadiens**



PHOTO AP

Quelque 11 000 réfugiés albanais sont arrivés hier en bateau à Brindisi (sud de l'Italie). Un bon nombre d'entre eux se sont agglutinés sur les quais du port pour y passer la nuit.

## Réfugiés albanais : l'Italie affiche complet

Tirana demande à l'armée d'endiguer le flot des candidats à l'émigration

d'après AFP et Reuter

BRINDISI — Onze mille réfugiés albanais environ, arrivés dans la journée d'hier en bateau à Brindisi, en Italie, ont, pour bon nombre d'entre eux, passé la nuit sur les quais du port, les capacités d'accueil de la ville étant amplement dépassées.

En Albanie, le gouvernement a pris des mesures pour endiguer le

flot des candidats à l'émigration, annonçant notamment la transformation du port de Durrës, d'où sont partis illégalement ces derniers jours des milliers d'Albanais pour l'Italie, en zone militaire, administrée et contrôlée par les forces armées.

La situation reste tendue dans le port de Vlora (sud) où plusieurs milliers de personnes venues de tout le

panaméen, le *Legend*, est entré au début de la nuit dans le port, avec à bord, selon la capitainerie du port, plus de 4000 réfugiés albanais qui ont débarqué peu après en dépit des efforts des forces de l'ordre pour les convaincre de rester sur le bâtiment.

Plus tôt dans la journée, deux cargos albanais avaient débarqué 3000 et 3500 réfugiés, et une demi-dou-

**Voir page A-4: Réfugiés**

Un nouveau bateau, battant pavil-

lon panaméen, le *Legend*, est entré au début de la nuit dans le port, avec à bord, selon la capitainerie du port, plus de 4000 réfugiés albanais qui ont débarqué peu après en dépit des efforts des forces de l'ordre pour les convaincre de rester sur le bâtiment.

Plus tôt dans la journée, deux cargos albanais avaient débarqué 3000 et 3500 réfugiés, et une demi-dou-

### LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour « Qu'est-ce qu'une personne charitable, sinon quelqu'un qui a humanisé son égoïsme ».

On veut réformer l'orthographe pour en faciliter l'usage à des gens qui n'écrivent jamais.

C'est le cerveau qui nous gouverne ; le coeur, lui, ne fait que marcher au pas.

Il se rencontre des gens honnêtes chez les grands financiers, comme il s'en trouve chez les voleurs professionnels.

Michel ne prépare pas son avenir parce qu'il ne veut pas vivre comme il sera.

Loin de ses soldats sur la ligne de feu, le commandant dans son Q.G. pense sans le dire : « Il faut bien que je vous suive, je suis le chef ! »

ALBERT BRIE

Catherine Lord  
RÉALITÉS DE FEMMES

## Réalités de femmes Catherine Lord

336 pages - 24,95\$

COLLECTION PAPIERS COLLÉS

Catherine Lord, disparue prématurément en février 1990, nous a laissé une importante œuvre journalistique axée sur la condition féminine. Des préjugés sexistes aux problèmes économiques, de la santé à la psychologie des enfants en passant par la maternité et les relations de couple, tout l'intéressait. Cet ouvrage a été préparé par Martine D'Amours, Marie-Thérèse Bournival et Gloria Escomel.

**Boréal**

# Le déficit budgétaire 90-91 dépassera les 2 milliards \$

Frédéric Tremblay  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le déficit budgétaire du gouvernement du Québec franchira la barre psychologique des deux milliards \$ à l'occasion de l'exercice financier 90-91.

En commission parlementaire, hier soir, sur l'évolution des finances publiques, le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, a indiqué que le déficit pourrait même atteindre les 2,5 milliards \$, soit 750 millions \$ de plus que prévu lors des discours sur le budget, en avril dernier.

« Nous espérons que nous pourrions présenter le déficit à un niveau inférieur à 2,5 milliards \$ », a indiqué le ministre. Déjà, lors de la présentation de la synthèse des opérations financières au 30 septembre 90, M. Levesque avait prévu un accroissement du déficit au-dessus des prévisions.

Initialement anticipé à 1,75 milliard \$, le déficit avait été révisé à la hausse en septembre à 1,98 milliard \$. Le ministre est maintenant obligé de présenter des prévisions revues encore plus pessimistes.

« Cette situation est attribuable à une forte détérioration de l'économie, particulièrement au cours des mois de décembre et de janvier », a expliqué le ministre des Finances, lorsqu'interrogé par le porte-parole de l'opposition en matière de finances publiques, le député péquiste Jacques Léonard.

Le ministre a rappelé qu'au début de l'automne, on parlait de ralentissement de l'économie, alors que l'on se trouve maintenant en pleine récession. « Nous avons enregistré une forte baisse de nos revenus autonomes (qui proviennent en bonne partie de la taxe sur les ventes au détail) alors que nos dépenses ont continué à s'accroître », a précisé M. Levesque.

Au chapitre des dépenses imprévues, le ministre a évoqué l'accrois-

sement des sommes allouées à la Sécurité du revenu (aide sociale) évalué à 169 millions \$. M. Levesque a également indiqué que la baisse tardive des taux d'intérêt avait maintenu à un niveau plus élevé que prévu les sommes d'argent consacrées au service de la dette (80 millions \$).

Comme autres raisons pour justifier l'accroissement du déficit, le ministre des Finances a précisé que la crise autochtone avait coûté 115 millions \$ aux contribuables et que les services de santé avaient suscité des dépenses imprévues de 100 millions \$.

Le député péquiste de Labelle, Jacques Léonard, s'est insurgé devant cette nouvelle hausse prévue du déficit. « Comment le ministre des Finances peut-il justifier une telle augmentation alors que le gouvernement est allé puiser 1,7 milliard \$ de plus en taxes directes et indirectes au cours de la dernière année ? », s'est questionné le député.

M. Léonard n'a pas manqué de rappeler aussi au ministre des Finances qu'il avait refilé cette année une facture de 320 millions \$ au monde scolaire.

Si le déficit devait friser les 2,5 milliards \$, il serait encore bien en deca du sommet record atteint en 80-81 sous l'administration péquiste, alors qu'il avait touché le cap des 3,5 milliards \$. Depuis, le gouvernement libéral était parvenu à ramener le déficit en 88-89 à 1,6 milliard \$, et avait pu le maintenir à ce niveau l'an dernier.

Au cours de sa présentation, hier, le ministre des Finances a laissé quelque peu entrevoir l'orientation de son prochain budget qu'il présentera d'ici quelques semaines. « Nous avons une faible marge de manoeuvre au niveau des revenus, le gouvernement doit jouer au chapitre des dépenses, voir quels sont les services moins essentiels à la population », a-t-il précisé.

# Mulroney contredit Clark sur l'OLP

OTTAWA (PC) — La politique canadienne concernant le Moyen-Orient a paru plutôt confuse hier, après que le premier ministre Brian Mulroney et le ministre des Affaires extérieures Joe Clark se soient contredits au sujet de l'Organisation de la libération de la Palestine.

M. Mulroney a déclaré que l'OLP s'était discréditée en appuyant l'Irak durant la guerre du Golfe, alors que la veille M. Clark avait dit que l'OLP jouerait un rôle important dans l'avenir de la région.

« Quiconque a observé la position des actuels dirigeants de l'OLP, particulièrement dans leur appui à Saddam Hussein et en criant de joie quand les missiles Scud ont plu sur Israël, devra conclure que l'OLP et son chef M. Arafat se sont substantiellement sinon complètement discrédités », a dit M. Mulroney aux Communies.

M. Clark, qui terminait un voyage au Moyen-Orient, a semblé avoir une opinion différente.

« En autant que je suis concerné, l'OLP conserve un rôle important dans le règlement de la question palestinienne. Son autorité a été réduite par cette guerre, mais néanmoins elle conserve un rôle important ».

Le Canada maintient des contacts diplomatiques avec l'OLP, mais

toute discussion se déroule à un niveau inférieur à celui des ministres.

MM. Mulroney et Clark ont déjà été en désaccord précédemment au sujet du Moyen-Orient.

Ainsi M. Clark a vertement critiqué Israël pour ses interventions de répression dans les territoires occupés après le début des soulèvements palestiniens il y a plus de trois ans. Le premier ministre avait pris la défense d'Israël en jugeant qu'il avait eu recours à la force pour calmer la révolte.

M. Lloyd Axworthy, critique libéral en ce qui regarde les affaires extérieures, a souligné que toute confusion de la sorte plaçait le Canada dans une position difficile pour être sérieusement considéré comme collaborant à la paix dans cette région.

« Je suis assez inquiet de voir le gouvernement qui semble parler sur deux tons différents sur une question aussi importante et aussi délicate que celle-ci », a-t-il dit. Cela démolit notre propre crédibilité quand on ne peut pas dire exactement ce qu'est notre politique ».

M. Mulroney a tenté de dire aux Communies qu'il n'y avait pas de désaccord entre sa position et celle de M. Clark, mais sans ajouter quoi que ce soit qui aurait pu clarifier ces différences apparentes entre leurs positions.

« Tous les parlementaires... seront

d'accord pour reconnaître que la direction de cette organisation affirmant représenter les Palestiniens s'est par ses propres gestes, à mon point de vue, complètement discréditée au cours de ces moments très difficiles qu'ont été les dernières semaines ».

M. Les Scheininger, porte-parole du Congrès juif canadien à Montréal, a affirmé que son organisation avait été étonnée et vivement offensée par les remarques de M. Clark.

« À un moment où les États-Unis, les pays d'Europe et les nations arabes comme le Koweït et l'Arabie saoudite minimisent et même écartent toute crédibilité que pourrait avoir l'OLP dans des négociations de paix, il est très étonnant que M.

Clark lui apporte un appui de ce genre », a dit M. Scheininger dans un communiqué.

Un porte-parole de la mission de l'OLP à Ottawa a indiqué qu'il n'était pas surpris d'entendre des opinions divergentes mais, a-t-il précisé, il essayait vainement de comprendre la déclaration de M. Mulroney.

« J'ignore si les deux hommes ont des programmes différents, a noté M. Abu Ali Nour. Mais c'est au peuple palestinien de juger la crédibilité de l'OLP et de Yasser Arafat ».

Une très grande majorité des Palestiniens appuient toujours l'OLP, a-t-il ajouté, en notant que l'organisation ne pourrait pas être ignorée ni mise à l'écart dans toute future négociation de paix.

# Terre-Neuve se serre la ceinture

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le ministre des Finances Hubert Kitchen a annoncé hier des compressions sans précédent, afin de réduire à 53,8 millions \$ le déficit prévu de 215 millions \$, dans un budget de 3,5 milliards \$ pour l'exercice financier 1991-92. « Si d'autres budgets dans le passé avaient été plus responsables, nous ne serions pas dans une situation aussi grave », a fait remarquer le ministre terre-neuvien en dépo-

sant son budget à l'Assemblée législative.

Les réductions atteindront d'abord les différents ministères, agences gouvernementales et programmes du gouvernement, qui devront économiser des millions de dollars. Quelque 2100 fonctionnaires à plein temps et à temps partiel vont perdre leur emploi, dont près de la moitié dans le domaine des soins de la santé.

# Les francophones hors-Québec n'entendent pas se mêler d'un référendum sur la souveraineté

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — La Fédération des francophones hors-Québec n'entend pas participer directement à un éventuel débat référendaire au Québec.

Le président de la FFHQ, M. Guy Matte, a déclaré hier que la fédération n'avait toujours pas discuté officiellement de cette question, mais qu'elle éviterait probablement de s'impliquer directement, sur le territoire de la province.

« Avec les positions que nous avons prises jusqu'à maintenant, je pense qu'il ne serait pas tout à fait légitime pour nous d'aller se battre dans un camp ou dans l'autre », a-t-il déclaré, au cours d'une conférence de presse convoquée hier pour annoncer la position constitutionnelle de son organisme.

Le directeur général de la FFHQ, M. Aurèle Thériault, a ajouté que les francophones hors-Québec n'avaient pas l'intention de dire au Québécois ce qu'ils devaient faire. Par contre, à l'extérieur du Québec, il n'est pas question d'empêcher les francophones de prendre position, a-t-il déclaré.

« Le débat ne se fait pas seulement sur l'avenir du Québec, mais également sur l'avenir du Canada, a-t-il expliqué. Le Canada risque de changer, indépendamment de ce que fera le Québec. Nous devons faire connaître nos vues sur ce à quoi il devrait ressembler ».

La FFHQ est d'avis qu'il y a une place pour le Québec à l'intérieur d'une fédération canadienne, a affirmé M. Matte. Elle reconnaît toutefois l'importance d'une réforme en

profondeur de la structure actuelle pour sauvegarder le pays.

Mais si les Québécois décident d'aller de leur côté, la FFHQ respectera leur choix, a-t-il déclaré.

Il a affirmé que les communautés francophones minoritaires ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Il a rappelé que le fait français au Canada existait bien avant la création du Québec et l'adoption de lois sur les langues officielles. « Notre présence au Canada n'est pas dépendante de la présence du Québec », a-t-il soutenu.

Il a toutefois reconnu que sans la présence démographique du Québec, il sera plus difficile aux francophones minoritaires de conserver leurs droits.

M. Thériault a fait observer que les communautés francophones du

Nouveau-Brunswick et de l'Ontario seraient probablement assez importantes pour justifier le maintien des législations provinciales en leur faveur.

« Dans certains autres provinces, ce sera plus difficile, mais nous ne pouvons pas dire que les communautés vont disparaître », a-t-il soutenu.

Il a affirmé que la francophonie était un apport important pour le Canada, qu'il aurait tout intérêt à respecter.

M. Matte a déclaré que le débat sur l'avenir des communautés minoritaires francophones advenant le départ du Québec était quelque peu prématuré puisque le pays n'en est pas encore là.

Il reste encore entre un an et demi et deux ans pour trouver une solution à la crise actuelle, a-t-il déclaré.

**Au bout de chaque cigarette**  
Un seul filtre: vos poumons

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PATENAÛDE Marie Monique Marché Quatre Saisons 7549, Papineau Montréal Dossier: 882-910	1 Épicerie	7549, Papineau Montréal
PLACEMENTS SERGAKIS INC. Pizaso Restaurant et Bar Le Vieux St-Henri 3802 & 3814, Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 237-885	Autorisation de danse dans bar	3802 & 3814, Notre-Dame Ouest Montréal
CAMMISANO Vincenzo Restaurant Café Allé 7970, boul. St-Michel Montréal Dossier: 883-132	1 Restaurant pour vendre	7970, boul. St-Michel Montréal
2844-7522 QUÉBEC INC. Biaz 54, Pl. de Bretagne Candiac Dossier: 883-041	1 Restaurant pour vendre	7077, boul. Newiman, Local 18 LaSalle
AYOUB Alfred Marché Centre D.A 2374, Centre Montréal Dossier: 165-472	1 Épicerie	2374, Centre Montréal
2631-7297 QUÉBEC INC. Les Jardins de Pierre Enr 467, boul. des Seigneurs Terrebonne Dossier: 325-498	Changement de catégorie des restaurants pour servir à 2 Restaurants pour vendre	467, boul. des Seigneurs Terrebonne
MARCEL MÉTIVIER LORRAINE B OLIVIER Marcel Métivier et Lorraine Bernier Olivier Enr 545, De Vannes Lachenaie Dossier: 281-014	1 Restaurant pour vendre (demande corrigée)	4879, boul. Gouin Montréal-Nord
CHARTRE Francine Buffet Prestige Enr 3822, rue Dandurand Montréal Dossier: 878-900	1 Restaurant pour vendre	3822, rue Dandurand Montréal
FERNAND LEGAULT YVETTE MONETTE DUFORT Taverne 3014 3014, Masson Montréal Dossier: 154-435	Changement de catégorie d'une Taverne à Brasserie avec spectacles	3014, Masson Montréal
2845-9501 QUÉBEC INC. Marché Est 2679, rue Ontario Est Montréal Dossier: 883-355	1 Épicerie	2679, rue Ontario Est Montréal
DIANA, Giacomo Pâtisserie Diana Enr	1 Épicerie	3531, rue Bélair Montréal
3531, rue Bélair Montréal Dossier: 883-348	Autorisation de danse dans 1 Bar	1487 & 1471, Crescent Montréal
2849-9325 QUÉBEC INC. Pizzo Pizzo 1487 & 1471, Crescent Montréal Dossier: 351-825	Changement de catégorie de Bar à Restaurant pour vendre	1487 & 1471, Crescent Montréal
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC. Alimentation Couche-Tard Inc. 1600, St-Martin Est, Tour B 1600, Bureau 280 Montréal Dossier: 883-397	1 Épicerie	204, rue St-Charles Ste-Thérèse
2434-7282 QUÉBEC INC. Taverne Lido Enr 2191, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 59-535	Changement de catégorie de Taverne à 2 Brasseries dont 1 sur terrasse	2191, Ste-Catherine Est Montréal
DESROCHES, Jacques Restaurant Chez René 3841, Masson Montréal Dossier: 883-173	1 Restaurant pour vendre	3841, Masson Montréal
2755-0481 QUÉBEC INC. Restaurant 633 Enr 633, Marie-Victorin Boucherville Montréal Dossier: 883-264	1 Restaurant pour vendre	633, Marie-Victorin Boucherville
RHONDA FRANCES SHAPIRO, SHARON KALISKY Restaurant 225, Chabanel Ouest Montréal Dossier: 283-119	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre (suite à 1 cession)	225, Chabanel Ouest Montréal
120841 CANADA INC. La Brasserie de Lachine Enr 2300, 32e Avenue Lachine Dossier: 249-672	1 Brasserie sur terrasse additionnelle	2300, 32e Avenue Lachine
GRISALES, Carlos Le Grand Cacao 950, Roy Est Montréal Dossier: 883-462	1 Restaurant pour servir	950, Roy Est Montréal
86342 CANADA LTEE Brasserie Le Bazar 3686, Côte Vertu Saint-Laurent Dossier: 49-973	Changement de catégorie de Taverne à Brasserie	3686, Côte Vertu Saint-Laurent
148146 CANADA INC. La Poudrière 975, Bernard Pilon Beloeil Dossier: 282-277	Changement de catégorie de 1 Taverne à 1 Bar	975, Bernard Pilon Beloeil
119165 CANADA LTEE Brasserie Chérier 3638, St-Denis Montréal Dossier: 202-341	Changement de catégorie de 2 Taverne à 2 Brasseries dont 1 sur terrasse	3638, St-Denis Montréal
RESTAURANT LA CABANE D'OR LTEE La Cabane d'Or 1950, boul. de la Corcorde # 15 Laval Dossier: 883-520	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles	1950, boul. de la Corcorde # 15 Laval
142181 CANADA INC. D J S Pub 1433, rue Crescent Montréal Dossier: 377-440	Changement de capacité de 2 Bars avec danse	1433, rue Crescent Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

LEADLEY, GUNNING & CULP INTERNATIONAL

Notre client, une association de comptables et de professionnels de l'impôt pour l'Amérique du Nord, en pleine expansion, se cherche présentement des associés au Québec.

Pour se joindre à ces 135 partenaires qui travaillent au sein de cette association, les candidats devraient exercer les fonctions de comptable professionnel ou posséder de l'expérience en affaires comptables. Plus encore, les candidats doivent posséder de l'entregent et rechercher un meilleur contrôle de leurs revenus et de leurs habitudes de vie.

Si vous croyez être qualifié, envoyez votre curriculum vitae à:

M. Robert Jasion  
55 rue King, bureau 501  
St. Catharines, Ontario  
L2R 3H5  
Téléphone: 416-687-7366  
Télécopieur: 416-682-1058

# Une assemblée constituante pourrait renouveler le fédéralisme, dit la FFHQ

Marie Tison  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Fédération des francophones hors-Québec a proposé de convoquer une assemblée constituante pour renouveler le fédéralisme canadien.

Le président de la FFHQ, M. Guy Matte, a déclaré hier qu'une telle assemblée devrait compter autant d'élus de représentants de groupes déjà reconnus dans la Constitution, comme les communautés linguistiques minoritaires, les autochtones, les femmes et les handicapés.

Elle serait chargée d'élaborer un projet d'amendement constitutionnel qui pourrait par la suite être ratifié par le Parlement et les provinces en suivant la procédure de modification actuelle.

Ce projet devrait traiter notam-

ment du statut du Québec, de la redistribution des pouvoirs, de l'autonomie gouvernementale des autochtones, du renforcement de la dualité linguistique et de la réforme du Sénat. M. Matte a dévoilé, hier à Ottawa, la position constitutionnelle de la fédération, telle qu'adoptée lors de la dernière réunion de son conseil national.

Il a soutenu que la FFHQ était en faveur d'un Canada fédéral, mais qu'elle reconnaissait le besoin de réformer la structure actuelle pour éviter le démantèlement du pays.

Un professeur de science politique de l'Université de Toronto, M. Peter Russell, a abondé dans le même sens hier, alors qu'il comparaisait devant le comité mixte sur le processus de modification de la Constitution.

Selon lui, une assemblée constituante serait plus légitime, plus démocratique, et obtiendrait de meilleurs résultats que le mécanisme qui a donné naissance à l'accord du lac Meech.

Comme la FFHQ, il a suggéré de soumettre les résultats de cette assemblée au Parlement et aux législatures des provinces en suivant les règles actuelles.

Il a proposé de laisser aux provin-

ces le choix de composer leurs propres délégations, en faisant appel à des membres du gouvernement et de l'opposition, et même à des non-élus. Toutefois, chaque délégation ne devrait avoir droit qu'à un vote.

Le professeur Russell a affirmé que le Québec pourrait décider de ne pas participer à une première ronde de négociations pour permettre au Canada anglais de s'entendre sur une position commune. Il se joindrait alors à l'assemblée dans une deuxième ronde.

Selon lui, la première ronde devrait avoir lieu à l'hiver 1992, et la deuxième, au printemps.

Cependant, un autre professeur de l'Université de Toronto, Mme Katherine Swinton, de la faculté de droit, est immédiatement venue s'opposer à cette idée devant le comité.

Elle a affirmé que l'assemblée du professeur Russell ressemblait étrangement à une conférence des premiers ministres, sans le nom. Elle a fait valoir que la constitution d'une telle assemblée provoquerait de tels débats qu'elle retarderait l'étude des vrais problèmes du pays.

Elle a ajouté qu'il était loin d'être sûr qu'un tel mécanisme puisse créer un plus grand consensus.

LE DEVOIR ET Ciel 98.3

Écoutez Ciel, lisez le Devoir et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de CHINE!

Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

exotik AIR CHINA OFFICE NATIONAL DE TOURISME DE CHINE

loto québec RÉSULTATS

Tirage du 91-03-06

NUMÉROS	LOTS
6/6	0 10 000 000 \$
5/6 +	11 122 037,60 \$
5/6	447 2 296,50 \$
4/6	28 584 69,00 \$
3/6	550 977 10,00 \$

VENTES TOTALES: 29 791 822,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 12 500 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-03-09

Tirage du 91-03-06

NUMÉROS	LOTS
4 1 2 9 7 0	100 000 \$
1 2 9 7 0	1 000 \$
2 9 7 0	250 \$
9 7 0	50 \$
7 0	10 \$
0	2 \$

Tirage du: 91-03-06

NUMÉROS	LOTS
1 3 6 8 11	
12 20 26 27 31	
38 40 41 47 50	
54 57 59 67 69	

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Un univers médiatique d'abord de langue anglaise

Jean-Pierre Proulx

LES JEUNES francophones de 15 à 24 ans vivant hors Québec écoutent ou regardent avant tout les médias audio-visuels de langue anglaise, ils font de même pour les médias écrits et pratiquent surtout leurs activités culturelles dans cette même langue.

C'est ce que révèle une quatrième tranche de l'enquête « Vision d'avenir » menée par la Fédération des jeunes Canadiens français auprès de 4000 d'entre eux.

Le directeur de la recherche, M. Roger Bernard, commente ainsi ces résultats : « L'espace médiatique est occupé par la culture de la majorité (anglophone). Les jeunes francophones ne se voient pas; la communauté, ainsi que son histoire et sa mémoire sont absentes; médiatiquement, ils n'existent pas ».

L'enquête a mesuré douze activités. Résultat : dans les douze, « le comportement linguistique n'est jamais à prédominance française lorsque nous considérons les moyennes globales ».

L'indice de comportement linguistique pour chacune des activités a été établi comme suit :

1. uniquement en français
2. surtout en français
3. autant en français qu'en anglais
4. surtout en anglais
5. uniquement en anglais.

Pour la télévision, l'indice moyen est de 3,9; pour la radio, de 4,0; pour les jeux vidéo, de 4,1, et pour les films sur vidéo-cassettes de 4,4. On n'a pas trouvé de différences significatives selon la concentration des francophones dans leur région.

En ce qui concerne les médias écrits, l'indice moyen est de 3,5 pour les journaux; de 3,7 pour les revues et magazines; de 3,6 pour les bandes dessinées et de 3,4 pour les livres. Ici on observe une tendance à une plus grande utilisation du français (mais tendant à l'égalité avec l'anglais) dans les régions à forte concentration francophone.

Enfin, pour ce qui est des activités culturelles, l'indice moyen est de 4,3 pour le cinéma; de 3,6 pour les spectacles, de 3,1 pour les activités de théâtre et de 3,2 pour l'écriture « par plaisir ».

Pour la chercheuse Jacinthe Morin, le résultat sur l'écriture « par plaisir » est le plus significatif puisqu'il ne concerne pas une activité de consommation, mais de production. On écrit autant en français qu'en anglais, mais avec une tendance à écrire dans cette dernière langue, même dans les régions majoritairement francophones.

Le Conseil de la langue française mène actuellement au Québec une enquête auprès des jeunes à partir des mêmes indices. Les données québécoises paraîtront dans le rapport final de l'enquête « Vision d'avenir ».

## Chicoutimi est la plus pauvre

OTTAWA (PC) — C'est à Chicoutimi que le revenu personnel disponible après impôt a été le moins élevé, en 1988, parmi les 25 villes choisies par Statistique Canada. Avec un revenu moyen de 12 650 \$, Chicoutimi se trouve derrière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), qui s'élève à 13 185 \$, et Saint-Jean (Terre-Neuve), qui atteint 13 322 \$. En tête du classement, on retrouve Toronto (18 449 \$), Calgary (17 683 \$) et Kitcheener (17 162 \$). Une comparaison du revenu avant impôt montre que 18 des 25 régions urbaines étaient au-dessus de la moyenne canadienne per capita de 17 182 \$.

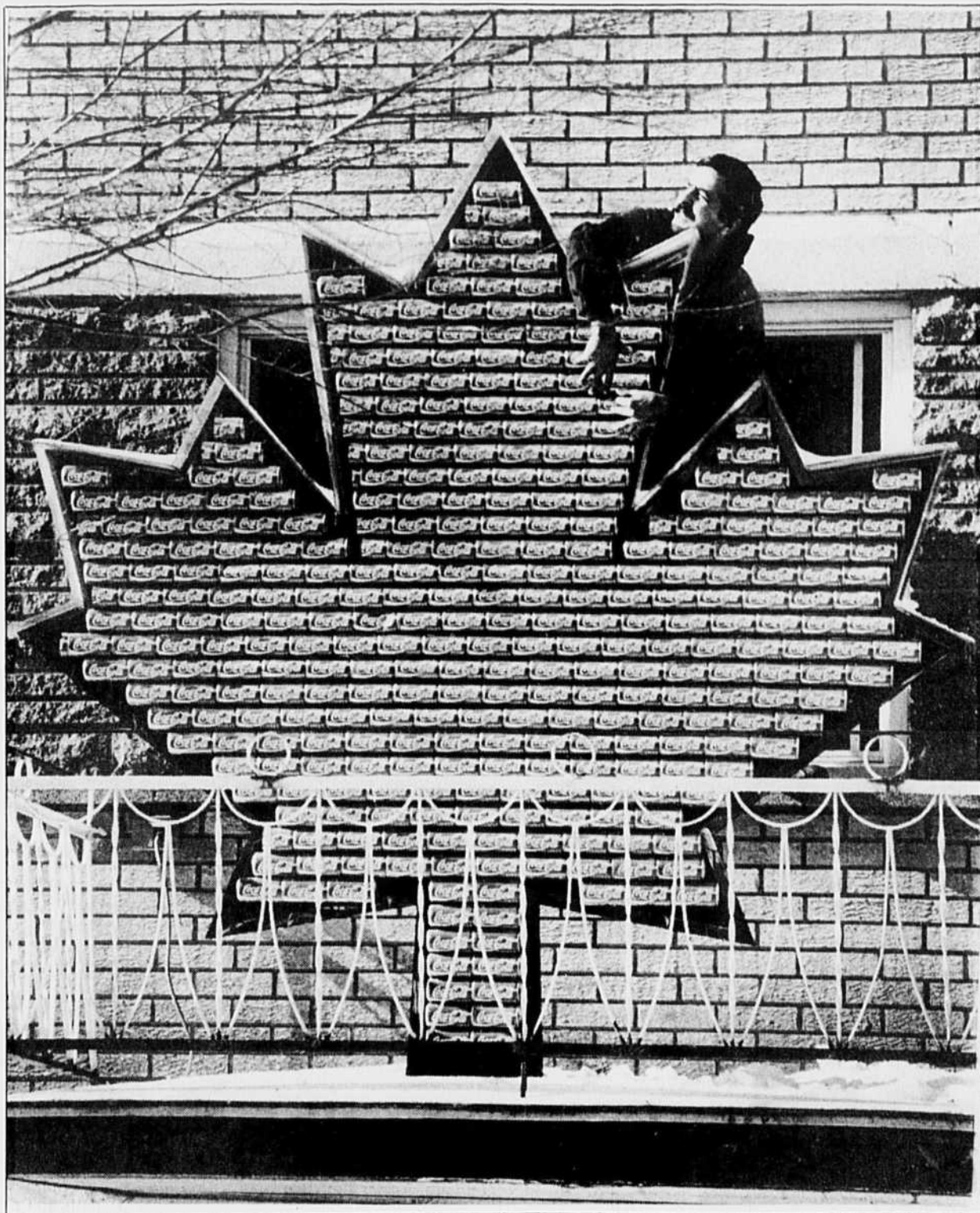


PHOTO JACQUES NADEAU

### Le vrai de vrai

Il existe toutes sortes de façons de démontrer sa foi dans l'unité canadienne. Pour Jose Antoine, de Montréal, solidifier la feuille d'érable fédérale mérite bien qu'on y sacrifie 600 cannettes de boisson gazeuse...

## Frulla-Hébert finance sept projets tout en se démarquant d'Ottawa

Pierre Roberge  
de la Presse Canadienne

EN FAISANT PART d'un financement supplémentaire pour sept projets de culture et de patrimoine en région métropolitaine, la ministre des Affaires culturelles du Québec Liza Frulla-Hébert a souligné hier la différence de fonctionnement entre Québec et Ottawa, au sujet d'un institut mort-né annoncé en février par le ministre fédéral des Communications Marcel Masse.

« Le gouvernement fédéral, a déclaré la ministre, commence par annoncer un investissement, sous condition bien sûr que nous y allions de notre côté. Alors à Québec on doit se taper les analyses, à savoir si le projet sera réalisé ou non ».

« Moi, je peux vous dire que nous ne faisons pas d'annonce sans être sûrs que le projet est réalisable et sera complété », a lancé Mme Frulla-Hébert à propos de cet « institut de recherche » prévu pour Montréal et auquel le budget Wilson a retiré les 45 millions \$ planifiés par M. Masse.

Sans compter le risque de « duplication avec ce qui se fait déjà à l'Institut québécois de recherche sur la culture », a renchéri la ministre.

L'un des sept projets annoncés hier est la future « salle musique-danse » de 800 places de l'UQAM, que le MAC finance à raison de 3 millions \$ et le secteur privé, au premier chef l'homme d'affaires Pierre Péladéau, pour 2,2 millions \$.

Le gouvernement fédéral aussi va contribuer pour 3 millions \$ à ce projet, un subsides qui n'est pas annulé tel que mentionné la semaine dernière à Ottawa. Après vérification auprès du ministère fédéral des Communications, Mme Frulla-Hébert explique que, lors du dépôt du budget Wilson, le projet à l'UQAM a été confondu avec une autre salle. Avec un partage de disponibilité 80-20 % musique-danse, la salle ser-

virait notamment à l'ensemble I Musici, la Société de musique contemporaine du Québec, le département de musique de l'UQAM et la compagnie Montréal-Danse.

Le financement du MAC en région métropolitaine, en tout 10,4 millions \$, découle du « plan d'accélération » annoncé en janvier par le premier ministre Bourassa pour l'exercice 1991-92. Les sept projets, à réaliser d'ici avril 1992, ont un devis de 22,13 millions \$ en incluant l'argent privé.

Les six autres concernent la Place des Arts, où les 2,65 millions \$ de Québec aideront à poursuivre les travaux de réfection de l'avant-scène et de sonorisation dans la salle Wilfrid-Pelletier.

Les municipalités de La Prairie (rive sud) et Lachenaie (rive nord) touchent un total de 1,86 million \$ pour construire des bibliothèques.

À Terrebonne, un supplément de 1 million \$ est voué à la mise en valeur du complexe de l'Île-des-Moulins, « un modèle d'utilisation contemporaine de bâtiments anciens », souligne Mme Frulla-Hébert; l'achèvement des travaux serait suivi de la cession du site à la ville de Terrebonne, qui le gère déjà.

À Montréal, le MAC a prévu 1,6 million \$ pour le réaménagement de la rue de la Commune, qui longe le contour original du Vieux-Port; le fédéral doit y aller de 2,7 millions \$, la ville de 2 millions \$.

Le septième projet est la réfection de l'église Saint-Patrick, qui remonte aux années 1830. Le Québec a prévu une enveloppe de 300 000 \$ pour ce projet.

## Davantage de policiers

OTTAWA (PC) — Les rangs des défenseurs de la loi et l'ordre ont continué de grossir l'an dernier au pays, alors que le nombre des agents de police grimpeait de 3,4 %, portant les effectifs des corps policiers à 56 034 personnes, a révélé hier Statistique Canada.

En hausse pour une sixième année de suite, la proportion d'agents par rapport à la population a atteint 211 agents pour 100 000 Canadiens.

Au Québec, cette proportion est la plus élevée de toutes les provinces, puisqu'on y a recensé 217 policiers pour 100 000 personnes. Le ratio le plus faible appartient à l'Île-du-Prince-Édouard, où la présence policière se chiffrait à 145 pour 100 000 citoyens.

Le rapport est cependant nettement plus élevé dans les Territoires, où, pour chaque tranche de 100 000 personnes, on relevait 385 et 400 agents de la paix au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement.

À l'intérieur des forces de police, les femmes sont restées majoritairement confinées aux tâches de soutien, l'application proprement dite de la loi demeurant largement une chasse-gardée masculine. Elles représentaient 21 % des effectifs policiers totaux en 1990. Cependant, 6,4 % de tous les officiers étaient des femmes, constate l'agence fédérale, qui signale que le déséquilibre est en voie de s'atténuer.

L'expansion des effectifs des services de police était en ne peut plus marquée dans la branche des escouades anti-drogues, qui, à elles seules, ont occupé plus de 2000 officiers (3,6 % du total) en 1990, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 1989.

## Hydro dépensera 19 millions \$ pour amoindrir les impacts d'un barrage sur l'environnement

Rollande Parent  
de la Presse Canadienne

HYDRO-QUÉBEC déposera à la fin d'avril auprès du ministère québécois de l'Environnement les études menées relativement à l'aménagement hydro-électrique de la rivière Sainte-Marguerite dans lesquelles la société d'État suggère une mesure de 19 millions \$ visant à amoindrir les impacts.

Il importe de rappeler que l'aménagement hydro-électrique de la rivière Sainte-Marguerite, située entre Port-Cartier et Sept-Îles, comporte le détournement de deux affluents de la rivière Moisie, coupure qui entraînera une diminution du débit de la Moisie variant de 42 % à 13,5 %, selon l'endroit.

Cette diminution du débit constituait une menace pour la pêche sportive et pour les habitats d'élevage des jeunes saumons et les frayères.

Pour corriger ces impacts, Hydro-Québec a rendu publique hier en conférence de presse sa proposition visant à construire au coût de 19 millions \$ un ouvrage permettant la restitution d'eau dans la Moisie afin d'y maintenir, au besoin, le niveau d'eau à une hauteur favorable à la pêche sportive et aux habitats d'élevage et

De fraie des saumons.

On estime que le nombre de saumons qui remontent la rivière chaque année pour se reproduire varie entre 12 000 et 32 000. Cette rivière est réputée pour la taille de ses saumons.

Le responsable de l'administration de l'ensemble du projet, Gaston Bolduc, évalue que la mesure d'atténuation proposée fera diminuer de 64 mégawatts la production d'électricité à cet endroit.

Globalement, le projet d'aménagement de la Sainte-Marguerite consiste à construire une centrale souterraine de 846 mégawatts de 90 kilomètres de l'embouchure de cette rivière et à détourner les rivières aux Pékans et Carheil.

En dollars de 1988, le projet était évalué à environ 1,3 milliard \$.

Le rapport d'études de l'avant-projet, dont l'étude d'impacts, sera transmis au ministère de l'Environnement à la fin du mois d'avril assorti d'une demande d'un certificat d'autorisation.

Si tout va bien, Hydro-Québec prévoit que le début de la construction de la route d'accès pourrait commencer en juillet 1991.

La réaction des différents groupes environnementaux, des pêcheurs

sportifs et de la communauté montagnaise touchés par ce projet d'Hydro-Québec indiquera au ministre s'il doit y avoir audiences publiques.

La réalisation du projet s'étendra sur neuf ans et la mise en service est prévue pour l'an 2001, indiquent les prévisions d'Hydro-Québec.

Pour les Montagnais, les travaux d'aménagement hydro-électrique inonderont des zones archéologiques, entraîneront la perte d'une petite partie d'un chemin utilisé pour le portage et l'accroissement de l'accessibilité du territoire, reconnaît la conseillère en environnement Geneviève Corfa, chez Hydro-Québec.

« Les Montagnais craignent l'augmentation de la compétition avec les Blancs dans l'exploitation des ressources fauniques », a-t-elle indiqué.

Ils perdront également 10 des 60 lots de piégeage, en tout ou en partie.

Selon Mme Corfa, l'intégrité du territoire est importante pour les Montagnais, tout au moins symboliquement du fait que très peu de familles montagnaises vont dans les bois, a-t-elle dit.

Des négociations sont en cours avec les Montagnais.

Comme pour les travaux à la Baie James, la présence du mercure sera stimulée par l'aménagement de la rivière Sainte-Marguerite, prévoit Hy-

dro-Québec.

C'est dans le réservoir de Carheil, le plus au nord, que la présence de mercure augmentera le plus pour atteindre des niveaux supérieurs à ceux observés à la Baie James.

Les études prévoient qu'il faudra attendre 25 ans avant que la consommation du grand corréon et du grand brochet revienne à ce qui est recommandé à l'heure actuelle, soit respectivement six repas et deux repas par semaine.

Dans le cas du touladi, il faudra attendre 30 ans.

Mais Mme Corfa a cru remarquer que « le problème du mercure ne semble pas inquiéter les Montagnais qui fréquentent surtout le sud où il n'y a pas de problème ».

Hydro-Québec prévoit effectuer un suivi médical.

L'aménagement de la Sainte-Marguerite comporte un barrage de 150 mètres de hauteur implanté à l'amont des rapides qui permettra la création du réservoir; une galerie de huit kilomètres reliant la prise d'eau à la centrale; une centrale souterraine d'une puissance disponible maximale de 787 mégawatts, un évacuateur de crue, des routes permanentes pour accéder aux ouvrages de production.

# \$12,500,000

(Approximatif)

TIRAGE **649** SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...



## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Parizeau

Le chef péquiste ne se fait guère d'illusion cependant. « Je suppose que M. Bourassa fera tout ce qu'il peut pour éviter de le faire, mais je souhaite que les militants libéraux, sur le plancher du congrès, lui demandent avec insistance de dévoiler ses couleurs, le forcent à s'exprimer clairement », dit-il.

Refusant de s'aventurer à prédire l'issue du congrès, M. Parizeau s'attend toutefois à ce que tout le monde affirme être en accord, mais sans que personne ne donne la même interprétation de ce consensus.

Le Parti québécois a par ailleurs arrêté sa stratégie parlementaire pour les deux premières semaines de travaux à l'Assemblée nationale.

En tête de liste des préoccupations de l'opposition officielle : la récession, et surtout le « manque d'imagination et d'idées » du gouvernement pour relancer l'économie. Vient ensuite la question constitutionnelle, évidemment, et la fiscalité municipale. En particulier, l'opposition réclamera le retrait du projet de transfert de 500 millions \$ de dépenses aux municipalités annoncé en décembre par le ministre Claude Ryan et dénoncé avec véhémence mercredi par le chef péquiste.

Les députés du Parti québécois ont l'intention par ailleurs de se lancer dans une « critique agressive » du « désengagement » de l'État dans plusieurs domaines, notamment l'environnement. Il réclamera enfin et

de nouveau la tenue d'audiences publiques sur la réforme de la santé et des services sociaux qui suscite le désenchantement dans les milieux de la santé depuis quelque temps. Déjà, selon M. Chevrette, une centaine d'organisations auraient manifesté leur désir de se faire entendre à ce sujet.

### ◆ Washington

Interrogé sur la question d'un État palestinien, que n'a pas mentionné M. Bush mercredi, le porte-parole a répété que les États-Unis entendaient voir les différentes parties discuter de cela elles-mêmes.

M. Fitzwater a indiqué que les États-Unis n'envisageaient pas de discussions du type de celles de Camp David où le président Jimmy Carter avait réuni le président égyptien Anouar el Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin pour les inciter à la paix.

Dans les territoires occupés, des personnalités palestiniennes ont accueilli avec une satisfaction prudente les propositions du président américain Georges Bush pour trouver une solution au conflit israélo-arabe.

Le dirigeant nationaliste proche de l'OLP, M. Fayçal Hussein, a affirmé hier devant la presse que « désormais, la balle est dans le camp d'Israël. Il faut attendre la manière dont l'État Hébreu répondra au président américain, qui a évoqué les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, et comment les États-Unis réagiront à la position israélienne ».

Pour sa part, le maire de Bethléem, M. Elias Freij, qui s'était publiquement prononcé durant la guerre contre l'occupation du Koweït par l'Irak, a déclaré aux journalistes : « Je remercie le président Bush pour ses déclarations très intel-

ligentes. Il a mentionné les points essentiels pour régler le conflit du Proche-Orient sans nommer les parties qui y sont impliquées. Il est l'homme de ce siècle ».

M. Freij a demandé aux États-Unis de reprendre le dialogue avec l'OLP, interrompu le 20 juin 1990 à l'initiative de Washington.

M. Ghassan al-Khatib, professeur à l'université de Bir Zeit, en Cisjordanie occupée, et proche du Parti communiste palestinien, a estimé qu'il y a « des éléments nouveaux » dans le discours du président américain, « car il évoque la question essentielle du conflit, à savoir le principe d'un échange de territoires contre la paix ».

Pour M. Moustapha Natche, ancien maire par intérim de Hébron et proche du Fatah, les déclarations de M. Bush, « mentionnant les résolutions 242 et 338, sont positives et j'espère qu'elles seront suivies d'actions concrètes pour appliquer la légalité internationale ».

M. Ryad al-Malki, proche du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP de M. Georges Habbache), a affirmé « qu'il y a des signes positifs, mais nous voulons savoir ce qui se passera dans la réalité, car nous avons connu de nombreuses déceptions dans le passé ».

### ◆ Réfugiés

zaine de petits bateaux, la plupart des chalutiers, ont débarqué chacun quelques dizaines de personnes.

Les réfugiés ont été regroupés en plusieurs points du port et organisés pour passer la nuit à la belle étoile. De la nourriture leur a été distribuée tous, essentiellement des sandwiches et des fruits, et du lait aux enfants, ainsi que des couvertures et des vêtements pour certains, en raison du froid et du vent très vif.

Les bousculades et les bagarres constatées dans l'après-midi ont fait

place à une ambiance plus détendue. Les carabinieri italiens avaient cependant fort à faire pour discipliner cette foule, établir des files d'attente et empêcher les plus hardis de sortir du port.

Les seuls réfugiés autorisés à sortir du port étaient ceux qui étaient emmenés en ambulance vers l'hôpital de Brindisi. Il s'agissait de quelques femmes enceintes et de personnes victimes de fractures ou de contusions et malades dus à la faim.

Plusieurs sont d'excellents simulateurs, et ont réussi à se faire emmener plusieurs fois à l'hôpital, qui chaque fois les renvoyait au port », notait un secouriste. Plus d'une soixantaine de réfugiés ont été emmenés en ambulance hier après-midi.

La plupart des réfugiés albanais, s'exprimant en italien, s'affirmaient hier soir persuadés que les autorités italiennes leur permettraient de rester. « Ou alors, on nous permettra d'aller en Amérique, ou dans d'autres pays d'Europe, comme nos frères qui sont venus en juillet de l'an dernier », affirmait l'un d'eux. Quelques dizaines de jeunes gens, cependant, avaient rembarqué sur un bateau de pêche, en attendant de retourner en Albanie.

« Nous ne pensions pas que ce serait comme ça, nous espérons être mieux accueillis, il n'y aura pas de travail pour nous ici », expliquait l'un de ces candidats au retour. Beaucoup de ces jeunes Albanais semblent d'ailleurs avoir pris la décision de partir très subitement. L'un d'eux demandait ainsi aux journalistes de l'argent pour pouvoir téléphoner à sa famille, « parce que je n'ai pas pu le prévenir de mon départ ».

Selon certaines informations, le retour, à vide, des bateaux albanais dans les ports de Durrës ou Vlora pourrait ne pas être autorisé avant quelque temps, afin de les empêcher de faire de nouveaux aller-retours entre l'Albanie et l'Italie, comme l'ont fait plusieurs bateaux de pêche au cours des derniers jours.

En Albanie, le gouvernement a déclaré hier le port de Durrës zone militaire et a interdit tous les rassemblements à Tirana, Durrës et dans les villes côtières de Vlora et Shengjin, pour tenter d'enrayer cet exode.

La télévision albanaise a montré des images de milliers d'autres personnes, agglutinées sur le port de Durrës dans l'espoir de monter elles aussi à bord d'un bateau en partance pour l'Italie.

Selon les garde-côtes italiens, un bateau de pêche avec 25 personnes à bord a lancé un appel de détresse à une vingtaine de milles de Bari, un port du sud de l'Italie. Deux avions des patrouilles navales italiennes sont partis à sa recherche.

Quatre autres Albanais, également partis de Durrës en chalutier, ont été blessés lorsqu'un incendie s'est déclaré à bord, ont signalé les autorités du port de Bari.

En Yougoslavie, 542 Monténégrins de souche, pour la plupart des femmes et des enfants, ont fui mercredi soir l'Albanie pour le Monténégro, après avoir obtenu l'autorisation des autorités de Tirana, a rapporté l'agence yougoslave Tanjug.

De source diplomatique, on a déclaré que des représentants du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) à Belgrade avaient été reçus hier par les autorités yougoslaves pour examiner le problème des réfugiés albanais monténégrins. Mais on a précisé que le sort de ces immigrants ne relevait pas du HCR, mais du gouvernement du Monténégro.

### ◆ Jeunes libéraux

gouvernement témoignent du sentiment d'angoisse qui gagne les rangs libéraux à quelques heures de l'ouverture des assises. Une dernière journée d'intenses tractations entre le bunker, le bureau de Claude Ryan, la direction du parti et la Commission-Jeunesse. Fédéralistes et souverainistes sont demeurés sur leur position. Le premier ministre et chef du parti aura une dernière chance de rapprocher les deux tendances et d'éviter un affrontement, cet après-midi, à la réunion des membres du comité exécutif.

De part et d'autre, on ressent l'appréhension d'un affrontement. Quoique sérénité et prudence ont jusqu'ici caractérisé les interventions publiques des ténors des deux clans. Personne n'a entendu William Cosgrove ou Michel Bissonnette soulever le spectre de la scission ou de démissions en bloc. L'hypothèse la plus véhiculée veut que si les Jeunes libéraux l'emportent sur toute la ligne et que le virage souverainiste heurte de front, humilie les convictions fédéralistes de Claude Ryan, le ministre pourrait décider de tirer sa révérence.

Quoi qu'il en soit, c'est à Robert Bourassa qu'il reviendra ce soir de proclamer officiellement l'ouverture du congrès. Il en profitera pour lancer un appel à l'unité, mais prendra bien soin d'afficher neutralité et non-ingérence dans le débat. Entre-temps, le secrétariat est débordé d'appels de gens désireux d'assister sur les lieux mêmes du congrès, demain à compter de 14 heures, aux échanges entre tenants et opposants du rapport Allaire.

## CARTES D'AFFAIRES



55 St. Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télé: 95-268656  
Fax: (514) 965-7974  
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

## L'écrivain Yves Préfontaine remporte le prix Québec-Paris

PARIS (AFP) — Le prix Québec-Paris a été décerné hier à l'écrivain Yves Préfontaine pour son oeuvre de poésie *Parole tenue: poèmes 1954-1985*, a annoncé la délégation générale du Québec à Paris.

Ce prix, doté d'une bourse de 2000 \$ du gouvernement du Québec et de 4000 francs de la ville de Paris, a été attribué à M. Préfontaine au premier tour de scrutin par un jury composé d'écrivains et de critiques français.

Créé en 1961, à l'époque sous le nom de Prix France-Canada, cette récompense littéraire a déjà couronné l'oeuvre d'écrivains connus du Québec. Elle avait été attribuée l'an

dernier à Jacques Poulin pour son roman *Le vieux chagrin*.

Né à Montréal en 1937, Yves Préfontaine a publié ses premiers poèmes à l'âge de 15 ans. Après une maîtrise en anthropologie à l'Université de Montréal, il vient en 1966 à Paris où il anime des émissions pour l'ORTF et poursuit des études de sociologie à l'École pratique des Hautes études. Depuis son retour au Québec, en 1970, il enseigne dans différentes universités montréalaises et occupe différents postes dans la fonction publique québécoise et à Radio-Canada.

## EN BREF...

### Contestation à l'université Laval

QUELQUE 530 professeurs de Laval, soit la majorité, ont signé une pétition pour s'opposer à la récente réforme des structures de l'université Laval. L'université a confié à deux conseils les responsabilités jusque-là dévolues à son seul conseil : le conseil d'administration, qui sera composé pour 50 % de représentants de l'extérieur, et le conseil universitaire composé majoritairement d'universitaires. Les pétitionnaires déclarent : « Un modèle de direction de l'université qui privilégie un système de prise de décision plus centralisée au détriment de la collégialité, sans garantie évidente d'une plus grande efficacité, nous est inacceptable. Nous demandons la poursuite du débat engagé, le maintien de la Charte actuelle et la réforme du Conseil de l'université qui en réduirait la taille et en modifierait la composition de manière à répondre aux objectifs fixés par le recteur ». En réponse, l'université fait valoir que la pétition était dirigée contre un premier projet qui a été modifié depuis. Mais le syndicat demeure néanmoins opposé au projet final.

### Nouvelle étude sectorielle: les « humanités »

LE CONSEIL des universités a entrepris une nouvelle étude sectorielle qui porte sur les « humanités », révèle son rapport annuel paru hier. Le Conseil a, à ce jour, successivement étudié le génie, l'éducation et les sciences sociales. Le Conseil a en outre entrepris, en 1989-90, l'examen de sept nouveaux programmes en provenance de Laval, de l'UQ et de Sherbrooke. « Les universités ont soumis peu de projets de nouveaux programmes en 1989-90, comparativement aux années précédentes », note-t-on. Depuis 20 ans, 507 nouveaux programmes ont fait l'objet de ses recommandations, dont 70 % ont été accueillis favorablement et 23 % défavorablement. Dans 7 % des cas, l'étude a été suspendue.

### Nominations à l'UQ

LE GOUVERNEMENT du Québec a nommé M. Jacques Plamondon pour un second mandat de cinq ans comme recteur de l'Université du Québec à Hull. Il avait été auparavant vice-recteur aux ressources humaines à l'Université de Sherbrooke où il a commencé sa carrière comme professeur de philosophie. Par ailleurs, Québec a nommé M. Claude Pichette directeur général de l'Institut Armand-Frappier. Lui aussi ancien de l'Université de Sherbrooke, M. Pichette a ensuite été recteur de l'UQAM, puis président des Caisses d'entraide économique.

### Moins de cours dispensés par les « réguliers »

LES PROFESSEURS réguliers de l'Université de Montréal ont dispensé une proportion moindre de cours en 1989-90 qu'en 1988-89, soit 56,4 % contre 63,1 %, révèle un document de l'Assemblée universitaire. Il n'y a qu'en éducation physique, en optométrie, en sciences de l'éducation et en sciences infirmières, où l'on observe la tendance inverse. Dans cette dernière faculté toutefois, seulement 39 % des cours sont dispensés par des professeurs réguliers. Dans quelques facultés ou départements, c'est encore une minorité de cours qui sont dispensés par des réguliers : soit en lettres et sciences humaines, 46 %; en musique, 38 %; en médecine (section science de la santé), 41 %; en sciences de l'éducation, 48 %; en théologie moins de 50 %. Au premier cycle, c'est en sciences qu'on retrouve la plus grande proportion de cours donnés par les professeurs réguliers, soit 74 %, en médecine vétérinaire, 78 % et en pharmacie, 82 %. L'UdeM a par ailleurs engagé 236 professeurs réguliers entre le 1er juin 1987 et le 31 décembre dernier: 74 % étaient des hommes et 26 % des femmes, 12 % avaient moins de 30 ans, 34 % entre 30 et 34 ans, 24 % entre 35 et 39 ans, 20 % entre 40 et 44 ans, 6 % entre 45 et 49 ans et 3 %, 50 ans et plus.

### 300 millions \$ pour loger l'UQUAM

L'UQUAM vient de publier son plan directeur des espaces pour l'an 2000, qui devrait coûter 300 millions \$. On prévoit recevoir à cette époque 21 500 étudiants à temps complet (ETC). Le plan, précise-t-on, « dépasse largement les moyens financiers de l'UQUAM, et requiert pour se réaliser d'être intégralement financé par des subventions spéciales ou d'autres sources de financement ». Les projets de constructions nouvelles concernent le « site des arts » situé entre Sherbrooke et Président-Kennedy et entre Kimberley et Saint-Urbain. On compte y aménager un « ensemble multifonctionnel » (dont un musée de la science), le pavillon Kimberley (pour les sciences de l'environnement), ainsi qu'une maison des professeurs étrangers et des résidences pour étudiants. On veut construire aussi un complexe sportif.

Jean-Pierre Proulx

### ◆ Les Canadiens

vous, celle-ci, indique-t-on chez les greffiers, génère une hostilité inhabituelle. « On nous téléphone pour nous dire des choses comme : Mulroney devrait se tirer une balle dans la tête », raconte-t-on au comité. Depuis le début de janvier, de tels appels reviennent au moins une fois par semaine et toujours en anglais.

« Nous avons un problème », convient le coprésident du comité, le sénateur Gérard Beaudouin, qui admet que s'il n'a jamais pensé qu'on se bousculerait aux portes de sa commission, il s'attendait à une réponse plus encourageante.

« C'est paradoxal que d'un côté, on dise que le public ne participe pas assez et qu'ensuite, quand un comité se déplace dans toutes les capitales du pays, on ne se manifeste pas », se plaint-il.

Contradictoire également pour le député libéral manitobain Ron Duhamel selon qui les Canadiens sont peut-être trop timides pour venir témoigner. « La question est tellement technique, c'est peut-être intimidant ».

Mais la timidité n'explique ni l'absence de tous les gouvernements provinciaux, ni celle de la plupart des organismes qui se plaignaient pendant l'agonie de l'accord du lac Meech de l'absence de consultation publique entourant les négociations constitutionnelles.

Exception faite du Conseil autochtone du Canada, de la Fédération des francophones hors-Québec et du Conseil ethnoculturel canadien, la plupart des groupes de pression pancanadiens n'ont en effet pas répondu à l'appel.

En tout et par tout, le comité a actuellement en main une dizaine de soumissions en provenance de l'Ouest canadien où il commence sa tournée pan-canadienne. Au Québec, M. Zaeheed Iftikhar, un simple citoyen, est le seul volontaire à témoigner.

Du côté des premiers ministres, on manifeste peu ou pas d'empres-

sement à se présenter devant une commission fédérale sur un sujet sur lequel la Constitution elle-même donne une voix directe au chapitre aux gouvernements provinciaux.

Même quand ils ont des suggestions susceptibles de s'inscrire dans le vif du sujet à l'étude au comité, les premiers ministres gardent leurs distances. Ainsi, Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, qui s'est fait récemment le promoteur d'un référendum pan-canadien pour modifier la formule d'amendement de la Constitution, n'a pas encore décidé s'il était opportun de témoigner devant le comité.

Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui pousse depuis un an l'idée d'une assemblée constituante comme remède à tous les maux constitutionnels canadiens, n'a pas répondu non plus à l'invitation. Il ira si d'autres premiers ministres le font, indique-t-on dans son entourage.

Mais le sénateur Beaudouin promet que pour autant son comité ne se tournera pas les pouces lorsqu'il parcourra le Canada. On vérifie actuellement si certains des auteurs des 160 mémoires que le comité a en main ne seraient pas susceptibles de témoigner de vive voix. Une firme de relations publiques a également été chargée de préparer une stratégie pour mousser la tournée du groupe. Son rapport doit être remis au comité mardi prochain.

« Nous avons décidé d'entendre les citoyens qui se présenteront à la dernière minute, indique également Gérard Beaudouin, et il y a peut-être des universitaires qui n'ont pas pu se rendre à Ottawa et qui voudront nous parler dans les provinces. » Jusqu'à présent, le comité a entendu 26 experts dans le cadre de ses audiences dans la capitale fédérale.

D'autres membres du groupe tentaient hier de faire contre mauvaise fortune bon coeur. « Nous ne voulons pas de déloge, affirmait bravement l'autre coprésident, le député albertain Jim Edwards. Nous ne serions pas en mesure de démêler tout ça en l'espace d'une semaine. »

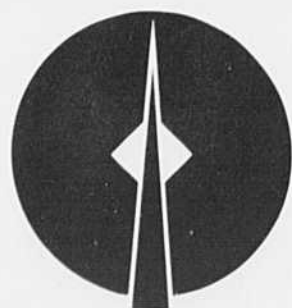
# LE GRAND MOMENT EST ARRIVÉ

## LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL



# FÉDÉRALISTE OU SOUVERAINISTES

LA SALLE DE NOUVELLES S'INSTALLE AU CONGRÈS



CKAC 73

# LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 8 mars 1991

## Intair respecte ses engagements envers ses fournisseurs mais avec une nouvelle direction

Claude Turcotte

INTAIR respecte l'engagement pris envers ses fournisseurs, mais le président et principal actionnaire, Michel Leblanc, quitte l'entreprise et Marc Racicot en devient chef de la direction, avec le mandat de la part du conseil d'administration de « consolider les lignes aériennes Intair tant du point de vue organisationnel qu'opérationnel et financier ».

Ces décisions ont été annoncées dans un très laconique communiqué en fin d'après-midi hier à la suite d'une réunion du conseil d'administration. « L'entreprise, tout comme l'ensemble des transporteurs aériens, traverse une crise majeure. À cet égard, M. Racicot dévoilera en

temps opportun le nouveau plan d'affaires de l'entreprise et les orientations qui s'en dégageront ». Tout semble indiquer que le nouveau président devrait procéder très rapidement. M. Racicot était déjà président du conseil d'administration d'Intair.

Toutes sortes de rumeurs ont couru ces dernières semaines à propos de l'avenir d'Intair. La plus persistante de ces rumeurs voulait que Canadian International s'approprie à faire l'acquisition de tous les actifs d'Intair, ce qui a été complètement nié hier par une porte-parole de la compagnie, Mme Marie-Josée Tremblay.

Canadian Régional, une autre filiale de PWA, a présenté la semaine dernière à la Commission canadienne des transports une demande de permis pour 21 routes aériennes au Québec, c'est-à-dire sur la plus grande partie du territoire présentement desservi par Intair. Il se peut toutefois que cette démarche ne soit qu'une tactique pour inciter Intair à redevenir ce qu'il était auparavant, le transporteur d'appoint de Canadian au Québec. Mme Tremblay rappelle d'ailleurs que le Québec est la seule région au Canada où Canadian n'a pas de transporteur d'appoint et qu'Intair, avait été un excellent partenaire.

En somme, on se fait quelques maux et même un peu plus, puisque Intair, en abandonnant quatre vols quotidiens entre Ottawa et Toronto à partir du 9 mars prochain, a obtenu de Canadian l'engagement de protéger dès lors les passagers qui avaient pris des réservations chez Intair.

La porte-parole de Canadian mentionne qu'il y a eu entre les deux compagnies des discussions très préliminaires l'été dernier, mais qu'on s'est vite rendu compte de divergences trop profondes pour en arriver à



Michel Leblanc a quitté la présidence d'Intair, ce qui augure peut-être d'un virage important.

un remariage. Peut-être le départ de Michel Leblanc va-t-il modifier la relation ?

Béatrice Pepper, directeur des relations publiques d'Intair, a mentionné hier soir que M. Leblanc a refusé mercredi soir de mettre 1 million \$, comme convenu, dans le montage financier que les administrateurs d'Intair avaient promis aux créanciers. Il a ensuite vendu tous ses intérêts dans Intair à un autre actionnaire, Marcel Dutil, qui est par ailleurs président de Canam Manac. Au moment où Intair fut formé, M. Leblanc détenait environ 47 % des actions, M. Racicot en avait 26 %, M. Dutil en possédait 13 % et le reste appartenait à des employés. Avec les injections faites ces derniers mois, on ne sait pas comment se répartit l'actionnariat maintenant. On sait que le Fonds de solidarité y a mis 5 millions \$ et que d'autres sommes sont venues du gouvernement et de créanciers comme la Banque de Montréal.

Le plan de relance que M. Racicot a le mandat de présenter visera à préserver les 1000 emplois chez Intair, qui couvre une trentaine de destinations au Québec. Il y a aussi 6 vols Québec-Ottawa, 8 vols Montréal-Toronto et 9 de Toronto vers Montréal. Le chiffre d'affaires en 1989 était de près de 140 millions \$. En novembre dernier, on annonçait un plan de réorganisation financière de 19,2 millions \$. Les actionnaires principaux de même que la Banque de Montréal, le Fonds de solidarité ainsi que le gouvernement du Québec y allaient de diverses contributions. Les créanciers d'Intair acceptaient en décembre une proposition d'arrangement destinée à liquider certaines dettes et permettre une relance du transporteur aérien. Le plan de redressement prévoyait des coupes dans les dépenses, qui se sont traduites par l'abandon de certaines liaisons et la fermeture, entre autres, des installations de Saint-Hubert, à partir desquelles le transporteur offrait des vols vers Toronto, Ottawa et Québec.

## Une pause pour le taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Pour la première fois en 14 semaines, le taux d'escompte a progressé hier. Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a ainsi mis un frein à la réduction des taux d'intérêt. De 9,97 %, le taux d'escompte est passé à 9,98 %.

C'est la première fois que le taux bancaire augmente depuis la dernière semaine de novembre. Il avait alors grimpé de 12,25 % à 12,26 %.

Pour le moment, il a évidemment arrêté la baisse des taux d'intérêt et, à mon avis, il attendra de voir comment l'économie en général réagira à son geste », a noté M. Doug Peters, économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion.

Après avoir abaissé, la semaine dernière, le taux d'escompte sous le niveau de 10 % pour la première fois en 30 mois, M. Crow fait probablement une pause pour évaluer l'orientation que prend l'économie, a pour sa part suggéré Mme Patti Croft, économiste chez les courtiers Burns Fry Ltd.

« Je crois qu'il aimerait voir les taux à des niveaux encore plus bas, mais il lui plaît de provoquer un ralentissement parce qu'il s'inquiète probablement un peu devant les signes de faiblesse que le dollar a démontrés cette semaine », a-t-elle précisé.

Une baisse des taux d'intérêt dans un pays rend habituellement la devise de ce pays moins attrayante. Or, après avoir grimpé jusqu'à 87 cents US, le dollar canadien a reculé ces derniers jours.

Il a fléchi légèrement hier matin. Il se transigeait à 86,24 cents US au milieu de la journée, après avoir clôturé à 86,30 cents US mercredi, à la fermeture du marché des changes.

Cette petite hausse du taux d'escompte est dans l'esprit du budget fédéral qui, selon le ministre des Finances Michael Wilson, vise à faire diminuer les taux d'intérêt.

M. Crow, a cependant souligné M. Peters, vient de suspendre la tendance à la baisse des taux d'intérêt à un moment où l'activité économique ne cesse de ralentir et où aucun indice ne laisse espérer la fin de la récession. « Cela n'améliore certainement pas nos chances de reprise, car nos taux d'intérêt sont encore bien élevés », a-t-il ajouté.

Quant à Mme Croft, elle a aussi affirmé que les taux d'intérêt devront encore fléchir pour revigorer l'économie chancelante, « car nous n'en avons pas encore fini avec cette récession ».

Il est trop tôt, a noté M. Peters, pour prédire si cette petite hausse du taux signifie que M. Crow a banni toute autre réduction des taux d'intérêt.

« Ça ne signifie pas qu'après une pause de quelques semaines, il n'agira pas de façon à inciter de nouveau les taux à la baisse. Et cet arrêt ne cause franchement pas tant de mal », a remarqué M. Peters.

## Échec de Transcontinental dans l'Ouest des États-Unis

Robert Dutrisc

LE GROUPE Transcontinental GTC se résigne à fermer son imprimerie de Seattle, dans l'État de Washington, acquise en mai 1989, seule installation du groupe dans l'Ouest américain. GTC écoperait ainsi d'une perte non récurrente de 3,5 millions \$ cette année, ce qui portera à quelque 4,5 millions \$ les pertes engendrées par cette imprimerie isolée qui n'a jamais fait ses frais.

GTC a fait hier cette annonce en marge de l'assemblée annuelle des actionnaires du Groupe. Au cours d'une rencontre de presse, M. Rémy Marcoux, président de GTC, a expliqué que la compagnie a dû choisir entre investir massivement dans cette imprimerie ou mettre la clef dans la porte. « Quand nous avons acheté cette usine, nous étions en négociation pour acheter deux autres usines dans la région. Cela n'a pas abouti et nous n'avons pu réaliser notre plan global : devenir un joueur important sur la côte Ouest », a-t-il déclaré.

Ce roi canadien de la circulaire, qui a aussi un pied solidement ancré dans l'édition, a dévoilé, hier, les ré-

sultats de son premier trimestre, clos le 31 janvier. Ses ventes sont passées de 97 millions \$ au premier trimestre de l'an dernier à 99 millions \$, mais la perte nette a toutefois augmenté de 824 000 \$ à 1,4 million \$, dont environ 500 000 \$ sont imputables à l'imprimerie de Seattle. En revanche, les fonds autogénérés du groupe se sont clairement améliorés, se replaçant de 40 % pour atteindre 6,6 millions \$, ce qui témoigne de la restructuration financière réalisée l'an dernier et de la diminution des investissements.

GTC a prévu tout de suite ses actionnaires que les neuf premiers mois de l'année en cours se solderont par une perte, en raison de la fermeture à Seattle. Le quatrième trimestre devrait cependant compenser cette saignée.

Comme la récession sévit, M. Marcoux a placé l'année en cours sous le signe de la frugalité. « Il est important que Transcontinental gère ses opérations » de manière très serrée, a-t-il dit. Nous serons aussi très, très prudents au niveau des acquisitions.

Les revenus provenant de l'impression se sont accrus de 16 % en 1990 pour atteindre 353 millions \$ et

ce, malgré une chute du même ordre des exportations aux États-Unis, force du dollar oblige, a indiqué M. Marcoux.

Au Canada, l'impression de circulaires ne connaît plus la croissance d'antan, l'industrie étant désormais bien établie. Transcontinental et Quebecor sont les deux acteurs majeurs dans ce marché au pays, et ils s'empoignent civilement. À preuve, les deux rivaux d'antan se sont associés dans Canada Media Distributors, un distributeur de la région de Winnipeg. Par contre, le contexte est bien différent aux États-Unis, a signalé M. Marcoux, et la multiplicité des joueurs rend le marché difficile.

Pour contrer la fade mais normale croissance dans le marché des circulaires, GTC a mis sur pied une nouvelle division, Transcom, qui produit des encarts haut de gamme visant une clientèle ciblée. M. Marcoux y voit un excellent potentiel.

Quant au secteur de l'édition, M. Marcoux a souligné que GTC avait fait l'examen de chacun de ses titres et que cet exercice est maintenant achevé. Dans cette foulée, Transcontinental vient de mettre un terme à la publication du tabloïd bimensuel *Action Informatique*, mais aucune autre fermeture n'est envisagée.

Les tirages de *Commerce et d'Affaires* ont augmenté légèrement tandis que ceux des autres publications, notamment *Les Affaires*, le fer de lance du groupe, sont demeurés stables, a signalé M. Marcoux. « Mais la récession a fait mal aux revenus publicitaires », a-t-il admis.

Ainsi, les revenus publicitaires des 17 magazines de GTC a chuté de 15 à 20 % alors que c'est le statu quo pour l'hebdomadaire *Les Affaires* malgré une hausse de ses tarifs de 6 %, a fait savoir M. Marcoux. « Nous serons très bien placés lorsque la reprise s'amorcera », a-t-il prédit.

## Spar décroche un contrat de 195 millions pour la station spatiale

d'après la Presse Canadienne

LE GOUVERNEMENT fédéral a annoncé hier que la société Spar Aérospatiale, de Weston, en Ontario, se voyait attribuer un contrat de 195 millions \$ pour procéder à la conception détaillée du système d'entretien mobile (SEM), qui constitue la contribution canadienne à la station spatiale Freedom.

L'annonce a été faite à Toronto par le ministre fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, Benoît Bouchard.

Cette décision n'étonne personne puisque Spar était déjà le maître d'oeuvre du SEM et a participé aux phases précédentes de développement du projet.

Le ministre Bouchard a indiqué que ce contrat représentait de l'emploi pour 1200 années-personnes, réparti entre Spar et des sous-traitants. Le SEM sera doté d'un bras télé-

manipulateur principal (semblable mais plus avancé que le Canadarm de la navette spatiale) qui servira à l'assemblage de la structure de la station orbitale. Par la suite, il sera utilisé pour l'entretien et les réparations de la station. Le SEM sera aussi doté d'un « manipulateur agile » qui disposera de deux bras et permettra de réaliser des tâches plus délicates et complexes.

Le premier élément du SEM doit être mis en orbite en 1996, par une des navettes spatiales américaines. Les autres composantes du SEM seront mises en orbite progressivement sur une période de quatre ans.

Le Canada a prévu de consacrer, par le biais de l'Agence spatiale, une somme totalisant 1,2 milliard \$ d'ici l'an 2000 au projet de station orbitale. D'autres pays participent au projet, dont les États-Unis sont les maîtres-d'oeuvre.

## Les entrepreneurs sont satisfaits des banques canadiennes

Serge Truffaut

CONTRE TOUTE attente, les deux tiers des petits entrepreneurs canadiens se sont déclarés satisfaits de leurs relations avec les banques, indique une étude réalisée par l'Université de Western Ontario.

Commandée par l'Association des banquiers canadiens (ABC), l'analyse menée par les professeurs Larry Wynant et James Hatch, de la Western Business School, révèle que le tiers des petites entreprises qui se sont déclarées insatisfaites de leurs relations avec les banquiers étaient des entreprises « comportant un risque supérieur ».

En effet, selon les professeurs Hatch et Wynant, « parmi les firmes qui se sont dites insatisfaites de leur banque dans le questionnaire que nous avons envoyé par la poste, beaucoup existent depuis peu de temps, ont à leur tête des responsables sans expérience et sont plus lourdement endettées que les autres qui se montrent satisfaites de leurs relations bancaires dans l'ensemble ».

Conséquemment, « il n'est pas étonnant de constater que les clients mécontents ont tendance à recevoir des cotes plus élevées de risque de crédit, à voir leurs demandes de prêt plus fréquemment refusées, à verser des taux d'intérêt et des frais d'emprunts majorés et à devoir offrir des garanties accrues ».

Avant de poursuivre, il est important de souligner que les petites entreprises, qu'elles soient ou pas satisfaites, forment de 80 à 90 % de la clientèle commerciale des banques. La moitié d'entre elles ont moins de 50 000 \$ en prêts bancaires.

Pour leur étude les professeurs de l'Université Western ont analysé pas moins de 1539 dossiers de crédit dans 60 succursales réparties à travers le pays en plus d'envoyer un questionnaire à plusieurs d'entre eux qui a permis d'obtenir 371 réponses.

En ce qui concerne le tiers d'insatisfaits, la présidente de l'ABC, Mme Helen Sinclair, a déclaré : « Il ressort entre autres que nous n'avons pas su communiquer aux petites entreprises notre rôle de fournisseur de financement à faible risque. La plupart des dirigeants de petite entreprise croient que les banques devraient pouvoir financer tout projet

qui a des chances raisonnables de réussir ».

Ainsi que l'indique l'étude effectuée, les six principaux facteurs contribuant à l'insatisfaction des entrepreneurs sont les suivants :

- le rôle de bailleur de fonds des banques ainsi que le processus d'évaluation et de gestion des prêts ;
- rares sont les entreprises pouvant s'appuyer sur des compétences pouvant évaluer les perspectives d'avenir et les besoins financiers réels ;
- paradoxalement, de nombreux entrepreneurs ne veulent pas établir des canaux de communication efficace avec leur banquier ;
- étant donné sa charge de travail, le banquier est souvent incapable d'acquiescer une connaissance approfondie des activités de ses clients ;
- les points de vue entre banquier et entrepreneur sur le potentiel de croissance de la compagnie diffèrent souvent et radicalement ;
- bien des entrepreneurs ne voient aucune autre source de financement valable que les banques.

À l'intention des banques, les professeurs ont formulé des recommandations visant une définition plus explicite des services et des habitudes auprès des entreprises, de pondre une description détaillée et limpide des conditions de crédit de base ainsi qu'une meilleure précision des types de conseils de gestion et un meilleur soutien aux directeurs de compte.

À l'égard des hautes directions bancaires, les « profs » demandent qu'elles définissent avec plus de clarté quel est l'engagement stratégique propre à chacune de ces institutions et qu'elles s'assurent que les systèmes d'évaluation du rendement et de gratification des directeurs de comptes viennent s'appuyer cet engagement.

À l'intention des compagnies, nos deux « profs » estiment que leurs dirigeants devraient « changer radicalement leur attitude par rapport à l'importance de la planification et du contrôle financier de leur firme ainsi que de leur interaction avec les prêteurs ».

Ces dirigeants devraient par ailleurs faire en sorte de disposer des compétences nécessaires en interprétation et utilisation des états financiers, faire des plans d'action en prévisions de profits, de mouvements de trésorerie et de besoins de financement.

## Washington choisit un dur comme secrétaire à l'Agriculture

Maurice Girard

de la Presse Canadienne

WASHINGTON — En dépit des résultats probants de l'accord bilatéral sur le libre-échange, le Canada pourrait affronter au cours des prochains mois un adversaire américain plus tenace dans les différends commerciaux qui l'opposent aux États-Unis.

L'approbation hier par le Congrès américain de la candidature de M. Edward Madigan comme secrétaire à l'Agriculture confirme le raffermissement de la position américaine dans deux contentieux commerciaux l'opposant au Canada, le bois d'oeuvre et le porc.

Dans cette sorte d'offensive commerciale, le nouveau titulaire de l'Agriculture affiche ses couleurs : « J'entends être plus vorace qu'un chien de garde dans une 'cour à scrap', a-t-il dit en paraphrasant les paroles d'une ballade bien connue du chanteur Jim Croce.

Dans son témoignage au Congrès, qui lui avait valu les éloges unanimes de ses pairs, M. Madigan a utilisé comme argument la supposée mauvaise réputation qu'il se serait taillée à l'étranger comme défenseur inflexible des intérêts américains : « On m'a rapporté que dans certains cas, j'avais heurté les susceptibilités des Japonais ou d'autres peuples dans des négociations ».

Au cours d'un échange subséquent, le sénateur Max Baucus, du Montana, l'a exhorté à mettre en veilleuse un projet de réduction des contrôles à l'importation de viande du Canada. Plus tard, M. Madigan s'engageait à accroître les subventions gouvernementales aux producteurs de céréales des États-Unis pour les aider à vendre à meilleur prix leur

production à travers le monde, ce qui pourrait nuire aux fermiers des Prairies canadiennes.

Entre-temps, dans le contentieux du porc, l'association des producteurs américains indiquait hier que le tribunal du libre-échange rendrait aujourd'hui un jugement sur la légalité des subventions versées par le gouvernement du Canada au secteur agricole tandis qu'il a pris en délibéré sa demande de constituer une instance exceptionnelle pour réviser une décision rendue récemment dans le contentieux direct les opposant aux producteurs canadiens.

Enfin, 39 congressistes, dont le leader démocrate au Sénat George Mitchell (Maine) ont signé en début de semaine une lettre expédiée à la Représentante américaine au commerce Carla Hills, pour l'inciter à s'objecter à toute modification de l'accord canado-américain sur le bois d'oeuvre.

« Comme vous le savez, l'accord a été négocié en retour d'une levée des droits compensatoires sur les subventions canadiennes au bois d'oeuvre. Il serait tout à fait injustifié de réviser cette entente tant et aussi longtemps que le Canada n'aura pas éliminé totalement ces subventions », souligne la missive datée du 4 mars.

Si le Canada devait mettre un terme unilatéralement à cette entente, « nous n'aurions pas d'autre choix que de faire pression pour que les mesures correctives soient mises en place », dit-on en faisant allusion aux représailles que Washington pourrait entreprendre contre les producteurs canadiens.

### AVIS DE CONVOCATION

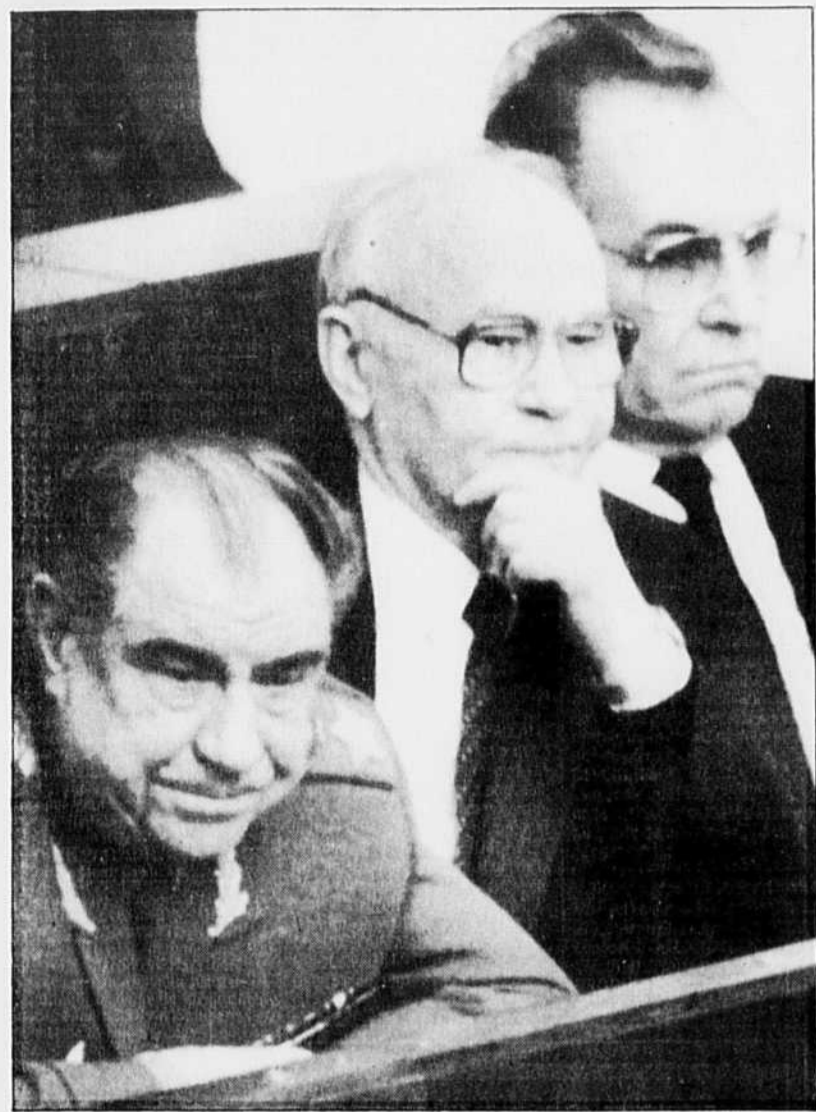
AVIS EST DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada se tiendra le mardi 26 mars 1991, à 11 h 30, au 1140, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 701, à Montréal, province de Québec, dans le but de recevoir les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990, élire et fixer la rémunération des administrateurs et nommer et déterminer la rémunération des vérificateurs de la Compagnie.

Donné à Montréal ce 8 jour de mars 1991  
Par ordre du conseil d'administration,  
Le secrétaire  
André Primeau

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1876.81 - 7.46
TSE-300	3564.04 - 7.49
Dow Jones	2963.37 - 9.90
Dollar canadien (US Cents)	86.27 - .03
Or (New York-US\$)	366.90 + 1.00

(PC)

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Le ministre de la Défense, Dimitri Yazov, le chef du KGB, Vladimir Kouchkov, et le ministre des Affaires étrangères, Alexander Bessmertnykh, ont écouté attentivement hier un discours de Mikhaïl Gorbatchev devant le Soviet suprême.

## Gorbatchev dénonce les agitateurs sociaux

MOSCOU (Reuter) — Le président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a accusé hier des parlementaires russes d'avoir attisé l'agitation sociale en URSS, où des mineurs de l'Oural se sont joints à une vague de grèves dans les houillères.

« Des députés, en particulier de la Fédération russe, sillonnent des régions minières où ils demandent aux gens de se mettre en grève », a déclaré Mikhaïl Gorbatchev au Parlement soviétique. « C'est un comportement suicidaire et le sommet de l'irresponsabilité ».

Il n'a prononcé aucun nom mais faisait apparemment allusion aux radicaux dont le chef de file est son principal adversaire politique, le président de la Fédération russe, Boris Eltsine.

Les propos de Mikhaïl Gorbatchev reflètent la préoccupation croissante du Kremlin vis-à-vis de ce mouve-

ment de grèves qui, averti le gouvernement, pourrait désorganiser l'ensemble de l'économie. Selon des responsables, l'industrie sidérurgique connaît déjà des difficultés.

Le mouvement, jusqu'ici limité aux houillères du Donbass, en Ukraine, et du Kouzbass, en Sibérie, s'est propagé hier aux régions de Vorkouta et d'Inta, dans le nord de l'Oural.

Selon un porte-parole des grévistes de Vorkouta, Alexandre Marmalougov, des mineurs ont entamé une grève illimitée dans huit puits et un débrayage partiel dans trois autres. Deux puits seulement fonctionnent normalement dans cette région.

Les mineurs de Vorkouta réclament des négociations directes avec le premier ministre Valentin Pavlov. Ils veulent une hausse de salaire de 150 %, de meilleures retraites et moins d'impôts, exigences analogues

à celles des grévistes des autres régions.

« Nous continuerons jusqu'à ce que le camarade Pavlov vienne ici avec une délégation et entame des négociations », a déclaré Alexandre Marmalougov.

Selon l'agence de presse Tass, deux mines sur cinq sont en grève dans la région d'Inta, plus au sud.

Des dirigeants des grévistes ont dit pour leur part que 33 des 230 puits du Donbass étaient en grève, contre 31 mercredi. Sept des 76 puits du Kouzbass sont en grève, soit trois de moins qu'avant, ont-ils ajouté.

Des mineurs demandent aussi, à l'instar de Boris Eltsine, la démission de Mikhaïl Gorbatchev et le transfert du pouvoir au Conseil de la fédération, qui regroupe les dirigeants des 15 républiques fédérées d'URSS.

« Nos revendications politiques viennent en tête, la démission du

gouvernement, le transfert du pouvoir au Conseil de la fédération, la liberté de la presse, la souveraineté de la Russie », a ainsi déclaré Piotr Popov, un porte-parole des grévistes du Kouzbass.

La justice a averti les mineurs ukrainiens que les grèves dans les secteurs-clés de l'économie étaient illégales, en vertu de mesures d'urgence adoptées par le Parlement.

Les mineurs gagnent actuellement environ 500 roubles par mois (900 \$ au taux de change officiel), soit près du double du salaire moyen national.

Un grève générale dans les houillères avait gravement perturbé l'économie en juillet 1989. Mais elle avait valu aux mineurs des concessions salariales et une amélioration de leurs conditions de vie. Ils accusent cependant le gouvernement de ne pas avoir honoré ses promesses.

## Delors rassure Washington sur la défense européenne

LONDRES (Reuter) — La construction d'un pilier européen de défense aura pour effet de renforcer l'OTAN, et non de l'affaiblir, comme le craignent les États-Unis, a déclaré hier Jacques Delors, président de la Commission européenne.

Dans un discours qualifié de majeur par ses conseillers, Jacques Delors a brossé à grands traits le portrait d'une Communauté européenne unie dans les domaines économique, monétaire, politique et, à terme, de sécurité et de défense.

Jacques Delors exposait à Londres les propositions formulées il y a une semaine par la Commission sur cet aspect de la conférence intergouvernementale sur l'union politique de la CEE.

« La guerre du Golfe a démontré, si besoin en était, les limites d'in-

fluence et d'action de la Communauté européenne », a-t-il estimé.

Au lieu de se désespérer de l'impuissance de l'Europe avant le déclenchement des hostilités et de son absence totale en tant que Communauté pendant la guerre, le président de la Commission en tire une stimulation de plus pour la CEE.

« Si elle veut être digne de l'idéal qui l'inspire, elle doit affronter les défis de l'histoire et prendre sa part des responsabilités politiques et militaires qui incombent à nos vieilles nations », a-t-il souligné.

La voie pourra être empruntée progressivement, « patiemment et avec vigilance »; les décisions seront prises à l'unanimité des États membres; certains d'entre eux pourront être dispensés de certaines obligations. Mais les Douze ne pourront pas

s'en écarter, a dit l'ancien ministre français des Finances.

Il s'agit d'une allusion au Pays-Bas et à la Grande-Bretagne. Soucieux de ne rien faire qui puisse froisser l'allié américain, ces pays multiplient les réserves à l'égard d'une défense commune, qui est notamment souhaitée par Paris et Bonn.

Londres et La Haye préféreraient réactiver la très léthargique Union de l'Europe occidentale (UEO), qui regroupe actuellement neuf États membres de la CEE sur 12, pour en faire le lieu d'une simple coopération accrue et un pont vers l'OTAN.

La Commission, comme la France, l'Allemagne et la plupart des États membres de la CEE, souhaitent que l'UEO fusionne à terme avec la Communauté, qui deviendrait le second pilier de l'Alliance

atlantique, à côté du pilier américain.

Selon Jacques Delors, une telle construction répondrait aux trois exigences posées par Washington.

Lorsque les États-Unis exigent qu'il n'y ait pas de bloc interne au sein de l'OTAN, il estime qu'il est « dans l'intérêt de l'Alliance que les Européens s'expriment d'une seule voix ».

En second lieu, la réponse de l'OTAN resterait globale, comme le veulent les Américains. Les Européens devraient cependant pouvoir agir de manière autonome en procédant « à des consultations appropriées ». Enfin, les structures de commandement de l'Alliance devraient être renforcées par la constitution d'un pôle européen de défense.

**LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ**  
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

## AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR MUNICIPALE, NO. 90-2912 Ville de Salaberry de Valleyfield, Partie demanderesse, vs GAËTAN LALOÛTE, défendeur. Le 18ème jour de mars 1991, à 10h00, au 887 Veronne, Terrebonne, Qc, se rendra devant le greffe de Justice, les biens et effets de Gaëtan Lalouëte, saisis en cette cause, consistant en 1 four micro-onde Toshiba blanc, 1 laveuse General Electric, 1 sècheuse General Electric, 1 téléviseur Sony, 1 téléphone Super Commander, Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL, DAL CENAULT, huissier, (514) 471-8871, JACQUES LACOTTE HUISSIERS, 855 boul. Des Saigues, suite 21, Terrebonne, Qc, J6W 3W3.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs FRANCE BERTRAND, défendeur. Le 20 mars 1991, à 12h00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce saisie, au no 4200, 18ème rue, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: lot de 80 chaises en cuir et noyer, lot de 20 tables en arborite brun, 1 table de billard Brunswick commerciale, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, FRANK ALBERTSON, huissier, 647-6400, PELLETIER, BERNIER & MARTIN BAULT HUISSIERS, Montréal, le 6 mars 1991.

Prenez avis que l'Association des médecins de langue française du Canada entend déposer un projet de loi lors de la session de printemps de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a pour objet le transfert des biens de la Société médicale de Montréal à l'Association des médecins de langue française du Canada, plus particulièrement le transfert d'un certificat d'action émis par la UNUM, compagnie d'assurance-vie. Toute personne désirant intervenir concernant ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation auprès de l'Assemblée nationale. POUJIOT, MERCURE Procureurs Association des médecins de langue française du Canada.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs NORMAND LAHAIE, défendeur. Le 21 mars 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la tierce saisie, au no 150, boulevard Ste-Rose, en la cité Ste-Rose, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: automobile de marque Ford Escort 1986, série # 1PABP31MGV28065, licence DGN 769. Conditions: ARGENT COMPTANT, JEAN-CLAUDE BELANGER, huissier, 622-9222, ROBERT JASMIN & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 6 mars 1991.

AVIS est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 16 janvier 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 174148 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25ème jour de février 1991, sous le numéro 4362757. Le 27ème jour de février 1991, la BANQUE TORONTO-DOMINION. Avis est par les présentes donné que le Transport général de créances en date du 7 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L. DAVIS TEXTILES CO. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25ème jour de février 1991, sous le numéro 4363144. Le 1er jour de mars 1991, LA BANQUE TORONTO-DOMINION. Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 26 février 1991 par lequel 2849-4680 QUÉBEC INC. a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 28ème jour de février 1991 sous le numéro 4363970. Banque de Montréal, le 1er mars 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, NO. C90-029435 VILLE DE STE-THERÈSE, demanderesse, vs GILLES BEAUREGARD, défendeur. Le 21 mars 1991, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 120 rue Des Peupliers, en la cité Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: ensemble de salon en tissu gris, 2 tables de salon en bois, 6 chaises murales en mélamine noire 3 max, téléviseur 20 pouces, couleur, Granada, système de son JVC, lecteur disque compact, cassette, amplificateur table tournante, 2 boîtes de son. Conditions: ARGENT COMPTANT, FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 622-9222, ROBERT JASMIN & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 6 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs VASSI LIOS (BASILE) ZERVAS, défendeur. Le 20 mars 1991 à 10h00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce saisie, au no 4863, Lévesque, en la cité de Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: jack pour transmission, coffre en métal blanc, coffre en métal bleu, coffre en métal rouge, 6 chaises et bois, support orange pour transmission, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs HELENE PILLON & JACQUES BEDARD, défendeurs. Le 21 mars 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile des défendeurs, au no 302, rue Beaubien, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: sofa à places, vidéo Toshiba, TV couleur Toshiba, enceintes acoustiques, système de son Hitachi, cassette deck Philips, meuble pour système de son, ensemble de chambre à coucher, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs VIVIAN DESFOSSES, défenderesse. Le 20 mars 1991 à 10h00 de l'avant-midi au no 85, rue Salaberry, en la cité de St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile Suzuki Sidekick '90, bleue, véhicule automobile Toyota Tercel '90, noir, 1 lave-vaisselle Kenmore, TV couleur RCA et accessoires, vidéo VHS RCA et accessoires, Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs YVAN ALLY, P.A. Le 22 février 1991, à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 302, rue Beaubien, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile Suzuki Sidekick '90, bleue, véhicule automobile Toyota Tercel '90, noir, 1 lave-vaisselle Kenmore, TV couleur RCA et accessoires, vidéo VHS RCA et accessoires, Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs YVAN ALLY, P.A. Le 22 février 1991, à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 302, rue Beaubien, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile Suzuki Sidekick '90, bleue, véhicule automobile Toyota Tercel '90, noir, 1 lave-vaisselle Kenmore, TV couleur RCA et accessoires, vidéo VHS RCA et accessoires, Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-00300-911, HUISSIER, SANCHEZ, demanderesse, vs YVAN ALLY, P.A. Le 22 février 1991, à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 302, rue Beaubien, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile Suzuki Sidekick '90, bleue, véhicule automobile Toyota Tercel '90, noir, 1 lave-vaisselle Kenmore, TV couleur RCA et accessoires, vidéo VHS RCA et accessoires, Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 967-7663, Montréal, le 3 mars 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194672-915 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT JUNG HEE KIM, Partie demanderesse c. HSNAN RAHMAN, Parties défenderesses ASSIGNATION ORDRE est donné à HSNAN RAHMAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine est, Montréal (Québec), salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe de cette cour à l'intention de HSNAN RAHMAN. Lieu: Montréal. Date: 1er mars 1991. MARIE-HELENE DELISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194672-915 COUR SUPÉRIEURE BANQUE NATIONALE DU CANADA, Demanderesse vs CAROLE HANDFIELD, et GUY PICARD, Défendeurs, -ET- LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL, Mis-en-cause ASSIGNATION ORDRE est donné à Carole Handfield et Guy Picard de comparaître au greffe de cette cour situé au 180, rue Salaberry, Valleyfield, Québec, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été remise au greffe de cette cour à l'intention des défendeurs. VALLEYFIELD, ce 27 février 1991. Me Paul Lamarre, Avocat 370, chemin Chamby, #200 Longueuil, Québec, J4H 3Z5 Tél. (514) 677-9144. PROCUREUR DE LA DEMANDE-RESSE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU, partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, Qc, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, et avis 119 J.C.p.c. a été remise au greffe de cette cour à l'intention de ANDRÉ PALLAI ET RICHARD BOURBEAU. Lieu: Longueuil. Date: 6 mars 1991. YVAN ALLY, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00300-911 COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse c. ANDRÉ PALLAI ET

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## L'Irak libère 2000 Koweïtiens

Selon le Pentagone, la rébellion anti-Saddam gagne du terrain

NICOSIE (Reuter) — Des camions de l'armée irakienne ont ramené hier soir des centaines de Koweïtiens à la frontière de leur pays, quelques heures après que Bagdad ait annoncé que 2000 ressortissants de l'émirat et 21 journalistes occidentaux portés disparus seraient libérés aujourd'hui.

La chaîne de télévision CNN a diffusé des images où apparaissaient dix-sept camions et autocars irakiens remplis de passagers qui faisaient route vers la frontière koweïtienne. Elle a dit que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se chargerait des prisonniers à leur arrivée dans l'émirat.

Le convoi, en provenance de la région de Bassorah où s'activent des rebelles chiites irakiens, était précédé de véhicules du CICR et placé sous escorte militaire américaine. Les véhicules se sont arrêtés devant les positions occupées par les Américains sur la route de Safwan depuis la semaine dernière, et les Koweïtiens ont explosé de joie.

À Washington, le secrétaire américain à la Défense, Dick Cheney, a déclaré que les troubles civils dirigés contre le régime de Saddam Hussein se propageaient vers le nord de l'Irak, mais que le président irakien semblait garder la haute main sur l'armée.

« Il y a maintenant un grand nombre de villes où des incidents sont signalés », a-t-il déclaré lors d'une interview accordée à des journalistes.

« Mon impression est que (le mouvement) s'étend (...) Les effets de l'agitation, ou des troubles civils, sont plus importants qu'il y a quelques jours », a-t-il dit en notant que des combats s'étaient étendus du sud au centre de l'Irak.

Le porte-parole du Pentagone, Pete Williams, a déclaré à son point de presse quotidien que les troubles affectaient une douzaine de villes, soit près du double de ce que signalaient un peu plus tôt des agents de renseignement américains.

Dick Cheney a souligné que ce qui restait de l'armée irakienne, et notamment de la Garde républicaine, semblait soutenir Saddam et qu'il était très difficile de prédire le déroulement des luttes en cours.

L'Irak, isolé à l'extérieur et en butte à des rébellions à l'intérieur, avait fait savoir un peu plus tôt qu'il libérerait 2000 otages koweïtiens et 21 journalistes étrangers qui sont au nombre d'une quarantaine portés disparus dans le sud de l'Irak. On n'a pas signalé la présence de journalistes dans le convoi.



Une centaine de soldats de la 24e Division d'infanterie mécanisée des États-Unis ont quitté hier l'Arabie saoudite. Les soldats américains du Golfe vont regagner leur pays à raison de 5000 par jour environ.

Environ 40 000 soldats et civils koweïtiens ont été enlevés durant l'occupation irakienne de l'émirat.

La Croix-Rouge a rapporté qu'Irakiens et Alliés étaient convenus à Ryad de rapatrier au plus tôt des dizaines de milliers de prisonniers de guerre irakiens et de civils koweïtiens. Les deux parties « ont signé un accord de principe dans lequel ils conviennent de procéder aussi rapidement que possible au rapatriement global », dit un communiqué du CICR.

Un porte-parole du CICR a dit que l'expression « rapatriement global » signifiait le retour d'environ 80 000 prisonniers de guerre irakiens détenus par les Alliés ainsi que des Koweïtiens arrêtés ou enlevés au Koweït par les Irakiens. Bagdad a déjà libéré 45 prisonniers alliés et dit ne pas en détenir d'autres.

Selon une liste établie par l'armée américaine à Ryad, 35 journalistes sont portés disparus et ce pourrait aussi être le cas de trois autres. À Washington, le Pentagone a annoncé que deux journalistes de la chaîne CBS avaient été ramenés hier, sains et saufs, en territoire sous contrôle

militaire américain.

À Beyrouth, l'opposition islamique irakienne a affirmé qu'elle contrôlait toujours Bassorah, démentant ainsi des informations américaines selon lesquelles la Garde républicaine de Saddam Hussein y prenait le dessus sur les insurgés.

« La situation sur place est calme et sous le contrôle des forces de l'insurrection », a déclaré Abou Maïthem al Sakir, membre de l'Assemblée suprême de la révolution islamique d'Irak (SAIRI), en ajoutant que des milliers de soldats gouvernementaux s'étaient rendus ou avaient été capturés.

Sur le front intérieur irakien, la SAIRI a affirmé que deux brigades irakiennes avaient été capturées mercredi alors qu'elles marchaient sur Amara, près de la frontière iranienne.

Dans un communiqué, le Parti islamique Dawa, une de ses composantes, ajoute que, outre Bassorah, les insurgés tiennent toujours les villes de Nassiriya, Amara, Samawa, Diwaniya, Nadjaf, Kerbala, Hilla et Kout en dépit de contre-attaques des forces gouvernementales. Dans le nord du pays, des Kurdes se seraient emparés d'un certain nombre d'au-

tres villes.

À Damas, un autre porte-parole de l'opposition a annoncé que des unités fidèles au président Saddam Hussein encerclaient les villes saintes chiites de Kerbala et de Nadjaf et se préparaient à lancer l'assaut contre les rebelles. Hussein al Tadjer, porte-parole de l'Organisation d'action islamique, a cité des informations selon lesquelles une importante manifestation d'opposants s'était déroulée pour la première fois à Bagdad.

Craignant à l'évidence que les troubles ne gagnent la capitale, le gouvernement irakien a déployé dans les rues des commandos de la Garde républicaine. Les médias officiels gardent le silence sur les événements du sud, mais un quotidien kurde fidèle au régime a dénoncé des « tentatives d'annihilation de l'Irak par des forces hostiles ».

En Arabie saoudite, le retrait de l'armée américaine a débuté avec le départ symbolique d'une centaine d'éléments de la 24e Division d'infanterie mécanisée. Les soldats américains du Golfe vont regagner leur pays à raison de 5000 par jour environ et 14 500 d'entre eux seront évacués dans les premiers jours.

## LE MONDE EN BREF

### Résultats des élections au Bangladesh

DACCA (AFP) — La Commission électorale a annoncé hier les résultats définitifs des élections législatives du 27 février dernier au Bangladesh, confirmant la nette victoire du Parti national du Bangladesh (BNP). Le BNP de la Begum Khaleda Zia remporte 138 sièges sur les 300 du Jatiya Sangsad (Parlement) et son principal rival, la Ligue Awami de Sheikh Hasina Wajed, en obtient 85. Ces résultats ne portent cependant que sur 294 sièges, six étant encore inoccupés : quatre restent à pourvoir lors d'élections prévues le week-end prochain. Les scrutins pour deux autres sièges ont été reportés aux 14 et 28 mars à la suite de la mort de certains candidats. Le président par intérim du Bangladesh, M. Shahabuddin Ahmed, a souligné vendredi dernier que le BNP n'est pas en mesure de former un gouvernement majoritaire. Outre les 300 sièges pourvus par élection, 30 sièges supplémentaires, réservés à des femmes, sont à pourvoir par des personnalités choisies par les députés élus. Une fois la chambre au complet, la majorité absolue est donc de 166 sièges. M. Ahmed a demandé aux députés nouvellement élus de modifier la Constitution, afin qu'il puisse quitter ses fonctions. Le Parti Jatiya de l'ex-président Hussain Mohammad Ershad, renversé par un mouvement démocratique en décembre dernier, a remporté 35 sièges, le Jamaat-e-Islami (droite islamiste) 18, le Parti communiste et la Ligue Awami de Krishak Sramik cinq chacun. Trois candidats indépendants ont été élus et cinq petits partis ont décroché un siège chacun.

### Choléra en Équateur : deux morts

QUITO (AFP) — L'épidémie de choléra qui s'est déclarée au Pérou a fait deux morts en Équateur, où 31 malades ont en outre été recensés, a annoncé hier le ministre équatorien de la Santé, M. Plutarco Naranjo. Le premier mort sur les 31 cas enregistrés dans les zones frontalières avec le Pérou a été enregistré à Bajo Alto dans la province d'El Oro. Une fillette est en outre morte à Machala, dans cette même province, a annoncé hier le ministre de la Santé. L'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans les provinces d'El Oro et de Loja. Selon les derniers chiffres du ministère péruvien de la Santé, 258 personnes sont mortes et 54 907 autres sont atteintes du choléra, apparu le 4 février dernier au Pérou.

### Conférence au Zaïre

BRAZZAVILLE (Reuter) — Le chef de l'État zaïrois, Mobutu Sese Seko, a annoncé l'organisation d'une conférence constitutionnelle (dont il n'a pas précisé la date), au lieu d'une conférence nationale réclamée par l'opposition, rapporte l'hebdomadaire zaïrois *Le Potentiel*. Le journal estime que cette décision « coupe la poire en deux entre l'opposition qui réclame une conférence nationale et les pouvoirs publics » qui la rejettent. Soixante-deux partis politiques ont été légalisés depuis l'instauration du multipartisme au Zaïre le 24 avril 1990, rappelle-t-on. Des temps d'antenne leur sont alloués à la télévision et à la radio nationale depuis dimanche dernier. La presse écrite, qui a un caractère privé, leur a toujours ouvert ses colonnes. Par ailleurs, les évêques zaïrois ont publié une déclaration réclamant une conférence nationale, qui, sans verser dans des « réglemens de comptes, doit faire une critique saine du passé, pour assurer l'avenir du Zaïre ».

### Réduction de moitié des troupes américaines

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone prévoit de réduire d'environ 50 % les troupes américaines basées en Europe — actuellement plus de 300 000 militaires — probablement d'ici cinq ans, a déclaré hier leur commandant en chef, le général John Galvin, devant la commission sénatoriale des forces armées. Selon le général Galvin, les réductions actuellement en cours devraient ramener les forces américaines à 261 000 militaires à la fin de l'année fiscale 1991 (30 septembre). Il a toutefois souligné que le conflit dans le Golfe avait perturbé le planning en nécessitant l'envoi de 90 000 soldats américains basés en Europe. « Un bon pourcentage de ces derniers » seront rapatriés après leur retour sur des bases européennes pour régler leurs affaires personnelles, a-t-il précisé. En janvier 1990, les États-Unis, leurs alliés européens et l'Union soviétique se sont mis d'accord pour ramener les troupes américaines et soviétiques en Europe centrale à un maximum de 195 000 hommes, les États-Unis pouvant avoir en plus 30 000 hommes dans d'autres parties du continent.

### Hun Sen est pessimiste

PHNOM PENH (AFP) — Les Khmers rouges reviendront au pouvoir au Cambodge si l'actuel statu quo politique et militaire est altéré, a déclaré le premier ministre cambodgien Hun Sen dans un discours public prononcé hier à Phnom Penh. M. Hun Sen, qui s'exprimait à l'occasion d'un meeting regroupant quelque 10 000 personnes, a également lancé un appel à un cessez-le-feu au Cambodge et à la cessation de l'aide militaire extérieure aux différentes factions cambodgiennes. Il a notamment demandé aux pays voisins du Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam, de mettre un terme à l'acheminement de cette aide militaire via leur territoire. M. Hun Sen a par ailleurs renouvelé son appel aux Nations unies visant à l'envoi d'une mission d'enquête dans les camps installés à la frontière de la Thaïlande et contrôlés par les diverses factions de l'opposition armée au régime. Il a également appelé le Conseil national suprême cambodgien (CNS) à se réunir au plus tôt afin de discuter de la situation intérieure. Le CNS, composé de six représentants du gouvernement de Phnom Penh et de six représentants des trois mouvements de la guérilla cambodgienne, pourrait se réunir à Bangkok, a-t-il suggéré. Le CNS, représentant la souveraineté du Cambodge, s'est réuni pour la dernière fois en décembre 1990 à Paris afin de discuter du plan de paix de l'ONU pour le Cambodge. M. Hun Sen a réitéré le refus de son gouvernement de démanteler son administration et ses forces armées. « Si nos forces sont désarmées, les Pol-Potistes essaieront de s'emparer du pouvoir », a-t-il dit.

## Plusieurs partis indiens souhaitent des élections

NEW DELHI (Reuter) — L'ancien premier ministre Rajiv Gandhi semble être le seul dirigeant de l'opposition indienne opposé à des élections anticipées dont la convocation éventuelle était examinée hier par le président Ramaswamy Venkataraman.

Au lendemain de la démission du gouvernement minoritaire de Chandra Shekhar, Rajiv Gandhi a accusé ses rivaux d'essayer de contraindre le président à décider de telles élections. « Il est malheureux qu'un dictat soit imposé au président », a déclaré Rajiv Gandhi après une rencontre avec Ramaswamy Venkataraman.

Mais aucun autre parti ne veut que le président donne une chance à Rajiv Gandhi de tenter de former lui-même un cabinet, sans passer par des élections. La plupart des journaux indiens demandaient également hier des élections anticipées.

« Le président doit (...) dissoudre la Chambre basse avant que des gouvernements crouppions ou minoritaires prêts à jouer les girouettes pour survivre déversent un peu plus d'ingénierie sur la démocratie parlementaire », écrivait l'*Economic Times*, qui reflète le point de vue des milieux d'affaires.

Chandra Shekhra a notamment

justifié sa démission en accusant le parti de Rajiv Gandhi, le Parti du Congrès, d'avoir trahi sa promesse de soutenir son gouvernement.

Chandra Shekhar ne disposait que du soutien de 54 des 515 membres du Lok Sabha, la chambre basse du Parlement indien. Le Congrès l'avait aidé à accéder au pouvoir en novembre dernier en lui offrant son soutien.

Les personnalités des principaux partis indiens sont allées hier de réunion en réunion. Selon des sources politiques, le Congrès tentait de rallier le soutien de parlementaires, tandis que les autres partis s'efforçaient de contrer toute tentative du Congrès de revenir au pouvoir.

Le Congrès est le parti le plus important au Lok Sabha. Mais il a perdu sa majorité absolue lors des élections de 1989.

Selon des diplomates et des analystes politiques, Ramaswamy Venkataraman peut encore demander à Rajiv Gandhi ou à un autre dirigeant d'essayer de former un gouvernement, en faisant valoir que l'Inde, durablement affectée par la guerre du Golfe, ne peut pas se permettre d'organiser maintenant des élections.

Mais Rajiv Gandhi a déclaré après ses entretiens avec le président : « Nous n'avons pas demandé (à former un cabinet) ».

## Aylwin demande aux Chiliens de tout faire pour la paix et la réconciliation

Clément Trudel

LE PRÉSIDENT Patricio Aylwin vient de demander aux 14 millions de Chiliens de tout faire pour que règne un climat « de paix et de réconciliation ». Cette voix peut se révéler ardue dans un pays où, malgré l'abolition récente de la police secrète (CNI), au moins 1200 de ses membres ont été incorporés à une armée que dirige, jusqu'en 1998, l'ancien dictateur, le général Augusto Pinochet.

Au Chili, on a découvert en 1990 de nouveaux charniers et une analyse du CIÉDHAL (Comité canadien inter-Églises des droits humains en Amérique latine), parue en janvier, rapporte des bruits sur l'existence de « 300 sites clandestins » de sépulture dont certains pourraient se trouver dans des installations militaires, ou sous de nouvelles constructions.

Le « rapport Rettig », du nom du juriste qui présidait la Commission sur la vérité et la réconciliation, a été remis le 8 février au président du Chili. Les huit commissaires, de di-

vers horizons, avaient entendu depuis avril dernier plus de 3000 témoignages sur les injustices et les atrocités commises sous la dictature du général Pinochet. Jamais toutefois ils n'entendirent le colonel Luis Fontaine, assassiné le 10 mai dernier, la veille du jour où il devait donner des entrevues sur le meurtre de trois militants communistes kidnappés et assassinés en 1985 alors que Fontaine dirigeait le Centre des communications des Carabiniers.

M. Aylwin a dévoilé, le 4 mars, les grandes lignes du rapport Rettig dans une allocution télé-radiodiffusée, dont le texte intégral a paru le 6 mars dans le quotidien *La Epoca*. Il y a pris neuf engagements, dont celui de présenter dès ce mois-ci un projet de loi pour ne pas laisser sans suite les recommandations du rapport, notamment en créant une « pension unique de réparation » aux proches parents des victimes de violations des droits.

Ce discours du président chilien fut marqué, lundi, par un appel aux forces armées et aux Carabiniers, pour que ces forces de sécurité aident à localiser les « disparus ».

En 2000 pages, les huit commissaires de la commission Rettig sont unanimes à condamner les très nombreuses violations des droits humains qui se sont produites au Chili du 11 septembre 1973 (coup d'État dirigé par Pinochet) au 11 mars 1990, date d'entrée en fonction d'un président élu démocratiquement, Patricio Aylwin.

Le document fournit une courte notice biographique de 2279 personnes mortes ou disparues par suite de « violence politique » (164 cas) ou de



Patricio Aylwin

« violation des droits humains ». 641 cas restent à approfondir, la commission n'ayant pu se former une opinion sur les éléments qu'on leur avait fournis ; on confiera cette tâche à un Institut de droit public que les élus chiliens seront appelés à créer.

Les deux tomes du rapport contiennent des passages très critiques sur le système judiciaire. On y déplore notamment que la Cour suprême du pays n'ait pas réagi « avec l'énergie nécessaire », ce qui aggrava le « processus de violation systématique des droits humains ». Cette lacune a ainsi « conféré aux

agents de répression une certitude croissante d'impunité pour leurs actions délictueuses ». Ce passage du rapport explique que le président Aylwin ait confié son intention de procéder à une réforme du système judiciaire.

Le président Aylwin déclare que l'Histoire jugera de la « légitimité du 11 septembre 1973 » mais il se dit persuadé que la nouvelle démocratie chilienne devra se bâtir sur le respect de la vérité qui « fut cachée très longtemps » parce « que certains dénonçaient (les violations) ... mais que ceux qui devaient enquêter ne le firent pas ».

Aylwin affirme que « justice n'est pas vengeance », mais que la justice exige que l'on sache où se trouvent les disparus (du temps de la dictature) et que l'on détermine les responsabilités personnelles.

Dans sa plus récente analyse, le CIÉDHAL mentionnait qu'il restait 217 prisonniers politiques au Chili, à la fin de décembre. Le comité, qui a son siège à Toronto, croit que « l'impunité (des tortionnaires) affaiblirait l'autorité morale » du nouveau gouvernement chilien, car l'armée aurait alors « le sentiment qu'elle n'a pas à répondre de ses crimes ».

L'une des idées-clés du CIÉDHAL rejoint la préoccupation d'un grand nombre de Chiliens : « Que les responsables du terrorisme d'État et des crimes contre l'humanité commis sous la dictature comparaissent devant les cours civiles compétentes et soient punis, peu importe leur statut et leur grade » et malgré la Loi d'amnistie que fit voter le général Pinochet pour empêcher les poursuites contre lui et ses aides.

# LE DEVOIR

DISTRIBUÉ EN FLORIDE

**JUSQU'À LA FIN DE MARS 1991**

Les vacances trouveront LE DEVOIR aux endroits suivants:

**MIAMI BEACH** GOLDEN SHORES 18190 Collins Avenue  
**HOLLYWOOD** BEACH SUNDRIES 328 Johnson Street

**SUNSHINE FOOD MARKET** 18110 Collins Avenue  
**DELI FOOD MARKET** 302 Johnson Street

**FORT LAUDERDALE** A1A CUNNINGHAM'S A1A Oakland Park  
**DANIA** LUCKY 7 STORE 1414 S. Federal Hwy

**POMPANO OCEANSIDE** 31 N. A1A Extension Pompano Beach

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU

DEVOIR

842-9645

## ÉDITORIAL

## De la «taverne» au cirque Spicer

LES DÉBOIRES n'en finissent plus de miner le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada. Après que ses réunions en groupes restreints, à travers le Canada, furent assimilées à des propos de taverne, voilà qu'elle est accusée, entre autres tares, de banaliser la question fondamentale du Québec et de dilapider des fonds publics. Pour faire bonne mesure, le cirque de M. Keith Spicer est boudé au Québec, notablement par les enseignants. Pis encore, il semble discrédité par le gouvernement même qui l'a créé : sans attendre le rapport de la thérapie pan-canadienne, M. Mulroney recrée un groupe de travail sur l'unité canadienne, lui aussi doublé, apparemment, par les études secrètes d'un comité secret de sous-ministres. Même le sérieux Comité mixte Beaudoin-Edwards ne lève pas de terre, notamment au Québec. Ça fait beaucoup de monde et de confusion autour du patient, fort mal en point depuis l'échec du lac Meech.

En acceptant, « au nom des intérêts du Québec », de faire partie du Forum, début novembre dernier, M. Robert Normand se proposait de véhiculer les réalités québécoises partout à travers le Canada et d'y recueillir une information de première main sur l'état du Canada anglais. « Ce qui permettra aux lecteurs du *Soleil* d'être les mieux renseignés sur le sujet », confiait même le président et éditeur du quotidien, s'engageant à revenir périodiquement sur le sujet. Trois mois plus tard, dans une entrevue avec La Presse Canadienne, il se disait empreint « d'un scepticisme dynamique, mais d'un fort scepticisme » quant aux résultats de cette vaste consultation auprès des « citoyens ordinaires ». M. Normand entretenait de sérieuses réserves sur la qualité du processus de consultation. Les assemblées de cuisine, les rencontres de discussion entre 10 ou 12 personnes, ne donnent lieu qu'à des dialogues superficiels, dit-il. « Ça manque de profondeur. Ça fait un peu conversation de taverne où l'on change le monde entre deux bouteilles de bière. » En dépit des tensions et frictions, l'exercice restait valable et il n'avait pas l'intention de quitter la caravane.

Même les détracteurs les plus sévères de la catharsis à la Spicer n'en espéraient pas autant. Mais ce n'était que de la petite... bière. Il y a huit jours, M. Normand récidive, dans son journal cette fois, ainsi qu'il l'avait promis, dans une entrevue « exclusive » qu'il avait lui-même proposée. Non seulement exige-t-il une « réorientation en profondeur » du Forum, mais il l'accuse de banaliser la question québécoise et même de dilapider les fonds publics. La consulta-

tion reste superficielle, escamote la raison d'être de la Commission, à savoir la réforme des structures politiques canadiennes, ne fait intervenir la question québécoise qu'en troisième lieu, et le reste. Ironie du sort, le même jour, un sondage Angus Reid-*Le Soleil* en confirme un précédent qui, dès novembre, faisait ressortir le manque de crédibilité du Forum auprès des Canadiens : deux sur trois, et même trois Québécois sur quatre, pensent que le groupe Spicer est un truc pour défendre les idées de M. Mulroney. Probablement un peu masochiste sur les bords, M. Normand reste pourtant membre d'un organisme dont il torpille, comme à loisir, une crédibilité chancelante dès le départ. Ce n'est pas le moindre mystère de cette ruade.

Cette fois pourtant, le coup porte. M. Normand a semé la zizanie parmi les

millions \$, c'est énorme pour un exercice aussi frivole que futile, en tout état de cause. D'autant que les frustrations et attentes des Canadiens seront par la suite analysées par des experts, à coups de millions supplémentaires, évidemment.

Les commissaires ont lavé leur linge sale en famille, si l'on peut dire, et décidé de passer l'éponge sur l'incartade de l'impénitent Normand. Pourtant, étrangement, celui-ci se dit déçu, trois jours plus tard, de l'interprétation de ses propos par certains journalistes. On se demande bien pourquoi. Il a été cité au texte, par son propre journal, sans autre rectificatif qu'une réplique de M. Spicer, dans l'opinion des lecteurs. En dépit des apparences, donc, le commissaire de Québec persiste et signe.

Si bien alimentée, l'opposition parlementaire s'est payé un festival durant toute la semaine. Passons vite sur les inévitables demandes de démission ou menaces de faire comparaître MM. Spicer et Normand devant un comité des Communes. Mais l'opposition a bien raison de faire ressortir que le Forum ne sera d'aucune utilité à l'unité nationale s'il continue de dépenser sans compter et si ses commissaires ne s'entendent même pas entre eux. À ce compte, ne sont-ils pas le reflet de l'humeur même des Canadiens, le baromètre d'une immense méfiance et d'un multilogue de sourds ?

La guigne s'acharnant sur les éprouvés, les enseignants québécois refusent de s'associer à la vaste consultation que le Forum lance dans les écoles primaires et secondaires du pays. On ne saurait blâmer la CEQ d'inviter M. Spicer à communiquer avec les associations d'étudiants, dont les membres ont le droit de vote, plutôt que d'organiser des débats en maternelle et au premier cycle...

À vrai dire, toute l'affaire a été si mal lancée que le président Spicer en est tout étourdi. Tout ce qu'il sait désormais, c'est qu'il est Canadien, sans aucune affiliation, même pas fédéraliste. Imaginez le boucan à la Chambre des communes et au Canada anglais. Après les ratés, après les dénonciations, ne plus se rappeler du premier article du credo que l'on est censé promouvoir, il y a de quoi se faire vouer à tous les diables. Ou se jeter en bas du plus haut pont du Canada !

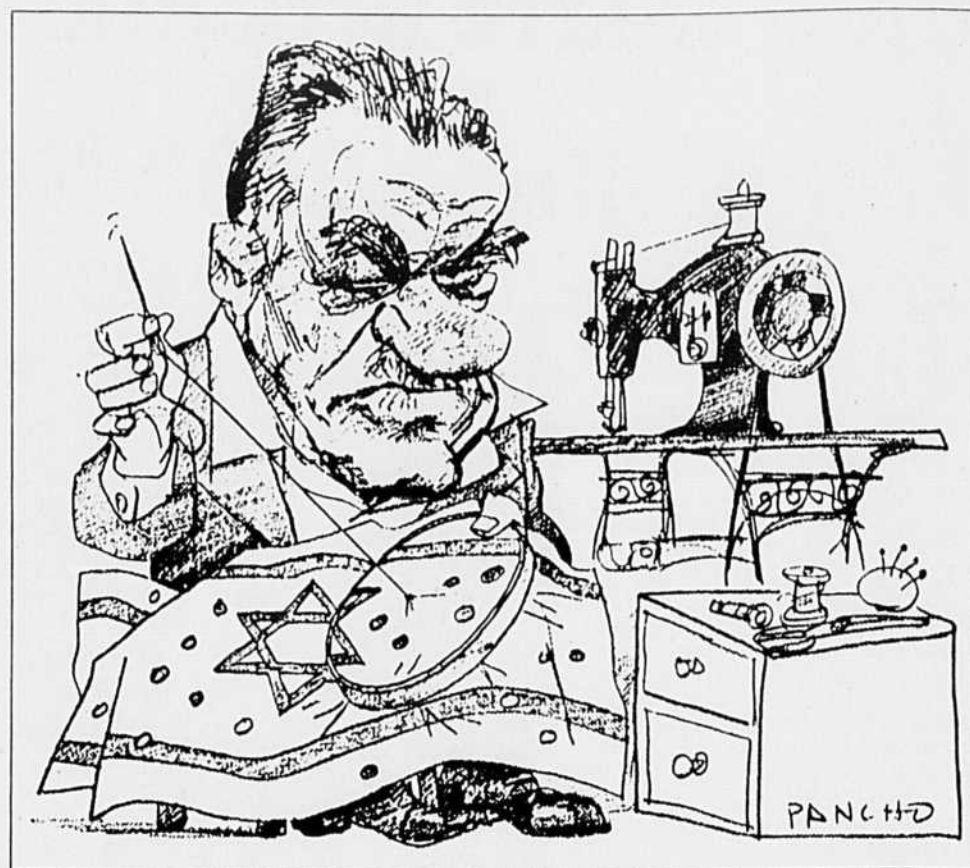
Mais M. Spicer a la couenne aussi dure que son collègue Normand. De la taverne, le Forum est passé au cirque. Il ne sait plus où donner de la tête, comme le pays dont il tente désespérément de prendre le pouls, fuyant et désordonné. On n'est pas sorti de la taverne !

GILLES LESAGE

## Le Forum des citoyens reflète fort bien l'humeur d'un pays déboussolé

commissaires. L'un, M. Roger Tassé, l'invite à quitter son poste s'il ne veut pas être solidaire de décisions auxquelles il a participé. C'est le bon sens même, mais M. Normand s'accroche, comme s'il était en service commandé pour faire crever un abcès. Une autre collègue se sent visée et se défend bien d'avoir dilapidé des fonds publics, même si elle a travaillé chaque jour du mois de janvier à 600 \$ par jour. M. Spicer, qui en a pourtant vu d'autres au cours de sa carrière turbulente et semée de quelques esclandres, se dit mystifié. On le serait à moins.

La sortie virulente de M. Normand a au moins eu le mérite de nous apprendre que le budget du Forum, en pleine explosion, avait été réaligné et resserré. Après quatre mois à peine, il avait dépensé quelque 18 millions \$. Mais pour les quatre mois qui restent, M. Spicer, qui n'a pas la réputation de regarder à la dépense, prévoit se restreindre à quelque 10 autres millions \$. Ce qui, surtout dans un laps de temps aussi court, en fait la commission d'enquête ou d'étude la plus dispendieuse au pays. Il est vrai qu'il en coûte cher de donner la parole aux citoyens, d'imaginer des formules originales et de les adapter sans cesse. Mais, à en juger par le diagnostic même du commissaire Normand, 28



LE MONDE

## Jean-Robert Sansfaçon

## Malheureuse à en mourir

ISABELLE et Germain sont dans les affaires, dans la mode. Elle a 35 ans, lui 39. Ils sont mariés depuis sept ans, sans enfant. Expositions par-ci, parades de mode par-là, les voyages, les restaurants. Ni l'un, ni l'autre n'a d'argent, toute cette frime c'est pour les contrats, pas même pour le plaisir. Et en bout de ligne, c'est tout juste s'il reste de quoi payer le loyer.

Germain vient de quitter Isabelle pour une autre. Isabelle ne le prend pas. Ce n'était pourtant plus d'amour fou entre ces deux-là, plutôt la guerre. Cette guerre des tranchées où l'on se tire dessus à coups de petites vacheries quotidiennes. Mais le rejet, parfois, c'est comme un coup de couteau en plein cœur. Ça vient rouvrir les vieilles cicatrices d'enfant.

Ce jour-là, c'était lui le vaurien, le lâche. Alors Isabelle s'avale un cocktail de tout ce que la pharmacie contient de chimie. « Pour te punir mon salaud, je te droppe la super dose. Si tu ne m'aimes plus, pourquoi je m'aime, moi, pourquoi ? » Ambulance et urgence du Royal Victoria. Parce que même quand on habite coin Saint-Laurent et Crémazie, on n'a pas le choix de son psychiatre, l'ambulance nous conduit au Royal Vic, à l'autre bout de la ville.

Sur place, on lui donne les premiers soins et on l'installe sur une civière, dans le corridor. En moins de temps qu'il lui en faut pour reprendre ses esprits, Isabelle remet la main dans son sac et avale le contenu de la bouteille de somnifère. Re-lavement, sérum et tout le tralala, les infirmières ne la trouvent pas drôle, la petite.

Isabelle est consciente que quelque chose ne tourne pas rond. Après tout, elle n'est pas folle, seulement déprimée, déprimée et triste à en mourir deux fois plutôt qu'une.

— Depuis longtemps, c'était comme si je retenais à bout de bras un mur de briques en train de s'effriter. Puis là, le mur s'est effondré, sur moi, sans que je puisse rien faire.

LE CRI d'alarme lancé, quelqu'un viendrait sûrement à son secours, la dégrager de sous ces tonnes de briques écrasantes. Mais le lendemain, le médecin est convaincu que la crise est passée, il lui signe son congé et lui remet une prescription de somnifères et d'anxiolytiques. Et un rendez-vous dans un mois...

Or le malheur ce n'est pas une chique de gomme collée sous une semelle : ça ne s'en va pas en se frottant les pieds sur le ciment. Une semaine plus tard, Isabelle n'a encore rien réglé. Pour tout dire, elle n'existe même plus. Elle tourne en rond, passe ses journées à penser à Germain, ou au grand trou noir qui l'a remplacé.

Et c'est à nouveau le drame, les pilules à pleine poignée, copieusement arrosées de vin blanc.

— Je pensais que ce serait plus efficace... Mais j'ai eu trop mal et j'ai averti mon voisin.

Le voisin la transporte à l'urgence la plus près, celle de Jean-Talon, où on lui refait la cérémonie du sauvetage. On la garde pour la nuit et le lendemain, comme elle demande à pouvoir être suivie de façon plus intensive, on la transfère à nouveau au Royal Vic.

Tout se passe en anglais. Il y a bien quelques psychiatres qui parlent français, lui-dit-on, mais faudrait revenir un autre jour. Pour l'instant, c'est le baragouinage. On lui offre de passer quelques jours dans l'établissement, ce qu'elle accepte volontiers. Pas question de revenir à la maison pour s'y perdre à nouveau entre les murs devenus si froids, dans ce lit beaucoup trop grand.

LA PREMIÈRE nuit, elle occupe seule une chambre pour deux où elle peut se reposer un peu. Puis au matin, elle apprend qu'elle est en « cure fermée » pour 7 jours et qu'elle devra passer toutes ses journées en jaquette. Elle n'a même plus droit à sa trousse de maquillage. Le lever est à 7 h, les appels sont interdits passé 21 h et, malgré la sévérité du régime, aucune rencontre avec le médecin n'est prévue dans la journée. Ni le

lendemain, ni le surlendemain...

Dès la seconde nuit, une autre patiente prend place près d'elle dans la chambre. La jeune femme est en crise, elle crie, elle frappe. Isabelle doit se défendre, elle ne dort plus, déprime de plus en plus.

— On me donnait des médicaments pour réduire mon angoisse, mais ça me rendait amorphe. Et comme je ne dormais plus, j'étais de plus en plus fatiguée, désespérée.



Isabelle demande donc pour une autre chambre. On lui offre la seule chambre disponible. Une chambre avec un matelas par terre et rien d'autre. Les portes ne se ferment pas et dès le premier soir, au retour d'une rencontre au fumoir, Isabelle est accueillie dans son lit par un homme qui a revêtu sa propre jaquette et qui l'invite à coucher avec lui. Le cauchemar en plein cauchemar !

— J'étais horrifiée, je tremblais de tous mes membres. Il n'y avait que des hommes dans les chambres autour, et que des cas chroniques. On ne m'en avait rien dit.

Sous le choc, elle insiste pour voir le médecin et exige son congé.

À cause de la cure fermée, il lui faut obtenir l'avis favorable de trois psychiatres, un genre de tribunal du mental.

Ils sont là, assis devant elle qui la questionnent, l'évaluent, toujours en anglais. Heureusement qu'elle connaît un peu la langue, mais pour les nuances, faudra repasser. N'empêche que ça marche, Isabelle est une femme instruite, elle connaît les codes entre gens du monde. Un des trois psy lui confie même :

— En tout cas, votre problème ce n'est pas l'intelligence !

Intelligente, oui, mais toujours aussi malheureuse et sans ressources.

Elle a entendu parler d'une unité de soins externes quotidiens dans le même hôpital et elle donne même le nom d'un psychiatre de bonne réputation. Il n'y a plus de places disponibles.

Au cours des jours suivants, elle revient à la charge pour qu'on lui fournisse les coordonnées d'un « centre de crise » où, lui a dit une amie, il serait possible de passer quelques jours. Le psy n'est pas au courant, il va s'informer.

Effectivement, un tel endroit existe, même que certains collègues connaissent bien, en voici le numéro de téléphone.

ACCOMPAGNÉE d'une copine, Isabelle se rend visiter le centre logé dans une grande maison du sud-ouest de Montréal. Le personnel est jeune, sympathique. Sur les trois étages, il n'y a cependant que trois chambres pour les « clients », le reste c'est pour le personnel. Elle devra cohabiter avec deux psychiatrisés chroniques en crise, accomplir les tâches ménagères, la vie de groupe quoi. Pour Isabelle « c'était beaucoup trop me demander ».

Quelques jours plus tard, elle tente une dernière fois de s'enlever la vie en absorbant une dose d'anxiolytiques deux fois plus forte que la dose mortelle, lui dira le médecin. Elle reviendra passer deux jours aux soins intensifs du Royal Vic, avant d'obtenir son congé et de retrouver sa... liberté.

Mais pourquoi est-ce si compliqué de trouver à Montréal le filon correspondant au problème ? Pourquoi est-ce si difficile d'obtenir un suivi à la mesure de ses difficultés ? Pourquoi, malgré la loi, malgré le gros bon sens, être forcé de se faire soigner en anglais dans certains quartiers francophones de Montréal ? Pourquoi ? (À suivre)

## LETTRES AU DEVOIR

## Les travailleuses refusent de reculer !

ON POURRAIT être tenté d'avancer que les choses ont beaucoup changé dans le monde du travail depuis que les femmes, par le biais de leur revendications et de leurs actions collectives, ont réussi à arracher quelques mesures au gouvernement et au patronat québécois.

Cependant, le fait que les femmes aient réalisé quelques gains n'a pas entraîné la modification profonde des « institutions » auxquelles elles ont arrachés et ces dernières continuent de résister activement aux changements amorcés. C'est à cette importante résistance que se heurtent quotidiennement nombre de travailleuses dans le dossier du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

Cette mesure législative a été introduite dans la loi sur la santé et la sécurité du travail en 1981. Elle prévoit qu'une travailleuse exposée à des conditions de travail dangereuses pour elle à cause de son état de grossesse ou pour l'enfant à naître ou allaité, peut demander à son employeur d'être réaffectée à une tâche ne comportant pas de dangers. À défaut d'une telle réaffectation, la loi stipule que la travailleuse peut se retirer du travail et recevoir une indemnité de remplacement du revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail jusqu'à l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement selon le cas.

Mais le fait que les travailleuses aient arraché le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite au gouvernement, au patronat et à sa mutuelle d'assurance, la CSST, ne signifie pas que la bataille soit gagnée.

En effet, le patronat et la CSST ont développé plusieurs tactiques, toutes plus malhonnêtes les unes que les autres, afin de sabrer dans les droits que la loi et la jurisprudence reconnaissent aux travailleuses. De son côté le ministre du travail, M. Normand Cherry, n'est pas des plus actifs dans ce dossier qui ne semble pas être une de ses priorités.

Les employeurs se cachant à l'abri de tout reproche de la CSST, offrent donc des réaffectations absurdes et bidons qui forcent les travailleuses à s'engager dans une mécanique d'appel de plusieurs années. Une telle tactique a évidemment pour effet d'annihiler les droits des travailleuses puisque le litige est bien souvent tranché longtemps après que ces dernières aient accouché ou qu'elles aient terminé l'allaitement.

Le patronat retourne également aux vieilles méthodes. En effet, on assiste à une vague de congédiement de travailleuses qui font une demande de réaffectation ou une réclamation pour retrait préventif.

On force donc les travailleuses à déposer une plainte pour congédiement illégal et à régler tout le litige sur le lien d'emploi avant que la CSST ne statue sur la question du retrait. On annihile ici aussi, à cause des délais, les droits des travailleuses.

Les travailleuses ont mené de nombreuses

luttas au Québec afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et des programmes comme celui du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Elles ont aussi travaillé longtemps à modifier les mentalités quant à la compatibilité entre le travail et la grossesse.

Les femmes n'accepteront pas de reculer sur ces questions. Les travailleuses enceintes ou qui allaitent de même que l'ensemble des travailleurs et travailleuses ont le droit de travailler dans des milieux sains et elles verront à ce que ce droit soit respecté.

Liane Filbotté  
Sherbrooke, 6 mars 1991

## À qui profite la Journée de la femme

DEPUIS plusieurs années, on consacre le 8 mars à la Journée internationale de la femme. Cette fête soulève plusieurs questions. À qui profite-t-elle d'abord et surtout ? Cette journée aide-t-elle les femmes à mieux vivre ?

D'une année à l'autre, le nombre de femmes violentées, violées, méprisées et même assassinées augmente : 90 Québécoises furent tuées en 1990, en plus du nombre de blessées ou d'handicapées pour la vie. Les médias d'information débordent de crimes et de témoignages négatifs infligés aux femmes âgées, monoparentales, pauvres et souffrantes.

À qui profite cette journée ? Surtout aux femmes riches, revendicatrices, autonomes, capables de se défendre et de bien figurer dans la société. Elle contribue à rétrécir les inégalités juridiques dans l'emploi des salariés du public et du parapublic. Cette journée réjouit des féministes dans leurs téléromans qui cherchent à prendre des hommes en défaut et ainsi valoriser artificiel-

lement le rôle de la femme dans une société imparfaite.

Cette journée du 8 mars n'aide pas les femmes démunies, abandonnées, maltraitées, mal aimées. Elle n'arrête pas les avortements, les familles mal parties, les divorces, la misère chronique des assistées sociales qui se nourrissent péniblement avec leur petit chèque de bien-être, qui sont dépressives à la pensée de voir leurs enfants dans le besoin matériel et mental. Des féministes oublient ou pensent mal aux femmes sans ressources.

Les féministes ont gagné des petites victoires comme l'égalité dans les emplois gouvernementaux ou dans le partage du patrimoine. Dans leur obsession d'égalité des sexes, elles poussent des femmes à s'enrôler dans l'armée et partir à la guerre comme cette jeune réserviste américaine de 26 ans, mère de trois enfants, qui s'embarqua pour le golfe Persique en décembre. Les soproanos féministes se cachent dans leur maison ou leur bureau d'affaires, mais incitent les petites au combat et à des nouvelles souffrances. Le féminisme manque parfois de féminité.

Je suis pour l'égalité de la femme et de l'homme, non seulement dans les lois ou dans le travail rémunérateur, mais surtout dans la vie quotidienne. Le monde se bâtit avec le concours des deux sexes et doit évoluer aussi dans le respect de la fille et du garçon, de la femme et de l'homme quels que soient ses muscles ou son pouvoir financier. L'amour de soi et de son prochain, voilà le point de départ de l'égalité et du bonheur.

Denise Hamel-Jobin, m.a.  
Ancienne Lorette, 26 février 1991

## Contre l'affichage porno

LES PROPRIÉTAIRES de sex-shops et de cinémas « spécialisés » se plaignent du projet de règlement municipal, réclamé par la population, qui les empêcherait d'afficher des images pornographiques bien en vue des passantes et des passants. Il y aurait atteinte aux « droits » des commerçants. Mais, la vue appartient-elle aux commerçants d'images de femmes.

L'été dernier, le Collectif masculin contre le sexisme a sondé la population qui voisinait le cinéma porno *L'Amour*. Il en est ressorti que 82 % des 1024 personnes interrogées considéraient que « la prévalence de ces images à Montréal est humiliante et constitue une attaque sérieuse à la dignité humaine, contrevenant ainsi aux droits les plus fondamentaux ». Le personnel et les propriétaires des commerces avoisinants du cinéma *L'Amour* partageaient ce point de vue et ont signé la pétition avec enthousiasme.

Les droits des femmes et de la population en général doivent avoir priorité sur la misogynie et la volonté de profit de quelques individus.

Fernand Boucher  
Montréal, 4 mars 1991

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur, Albert Juneau,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS